



Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Clés

2021

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation
(Deps-doc)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation (Deps-doc) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du Deps-doc du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles → Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber

Rédactrices : Barbara Bauchat, Laure Turner

Coordination éditoriale : Barbara Bauchat

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :

Barbara Bauchat, John Baude, Nathalie Berthomier, Ludovic Bourlès, Jean-Cédric Delvainquière, Anne Jonchery, Philippe Lombardo, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Sylvie Octobre, Frédérique Patureau, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Léa Tholozan, Claire Thoumelin, Laure Turner, Tiphaine Vilbert, Lucile Zizi.

ISBN 978-2-11-139980-8

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, Deps-doc, Paris, 2021

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Économie du champ culturel

Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2020 ..	10
Poids économique direct de la culture	16
Financement de la culture	20
Consommation culturelle des ménages	34
Entreprises culturelles	42
Associations culturelles	50
Commerce extérieur	54

Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2020

En 2020, la crise sanitaire due à la Covid-19, conduisant à confiner deux fois la population ou à limiter ses accès aux lieux de culture, a eu un impact majeur sur les secteurs culturels marchands. Une première mesure de l'évolution de l'activité économique de ces secteurs repose sur l'évolution de leur chiffre d'affaires brut hors taxes au cours de l'année 2020, par rapport à l'année 2019 d'avant-crise. Le champ marchand de la culture comprend les secteurs des médias et des industries culturelles, les secteurs de la création et de la diffusion et les secteurs patrimoniaux¹. Les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte de la partie non marchande de la production des secteurs culturels, particulièrement importante pour le patrimoine au sens strict, l'enseignement artistique et culturel et le spectacle vivant.

En 2020, le chiffre d'affaires du champ marchand de la culture chute de près de 11 milliards d'euros par rapport à 2019

Au cours de l'année 2020, les recettes de l'ensemble des activités culturelles marchandes baissent de près de 11 milliards d'euros par rapport à 2019, soit une baisse de 12 % (tableau 1). En avril 2020, au cours du premier confinement national, le chiffre d'affaires mensuel du champ marchand de la culture est près de 30 % inférieur à son niveau de 2019, avant un redressement tendanciel à partir du mois de mai (graphique 1). En décembre, il apparaît proche de sa valeur observée en décembre 2019, tiré par la hausse importante des ventes des secteurs du livre, de la musique enregistrée, du jeu vidéo et de l'audiovisuel et du cinéma (hors projection cinématographique et hors radio).

Baisse historique pour la projection de films cinématographiques et forte hausse pour le jeu vidéo

Au cours de l'année 2020, les recettes des médias et des industries culturelles baissent de 6,7 milliards d'euros par rapport à 2019, soit une baisse de 10 %.

Le secteur culturel le plus touché est la projection de films cinématographiques avec une perte de 65 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2019 (graphique 2). Celle-ci tient à la fermeture des salles de cinéma lors du premier confinement puis à compter du 30 octobre 2020. La fréquentation exprimée en nombre d'entrées baisse de 69 % sur l'ensemble de l'année, les entrées pour les films français reculant moins (-61 %) que celles pour des films américains (-77 %)².

Les recettes du secteur de la publicité baissent de 16 % en 2020. Les pertes sont importantes au cours du premier confinement. Les annonceurs réduisent fortement leurs dépenses publicitaires, tout particulièrement ceux des secteurs du voyage et du tourisme directement affectés par la crise sanitaire.

En 2020, le secteur de la presse est marqué par une baisse des ventes physiques non compensée par une hausse de la diffusion numérique de journaux, revues et périodiques. Ce secteur perd 13 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2019.

1. La nomenclature d'activités économiques retenue dans ce chapitre diffère de celle des chapitres « Poids économique direct de la culture » et « Entreprises culturelles ». Pour plus d'explications, voir les références de l'encadré « Pour en savoir plus ».

2. Centre national du cinéma et de l'image animée, *Fréquentation cinématographique : année 2020*, 30 décembre 2020.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le secteur de l'audiovisuel et du cinéma perd 8 % de son chiffre d'affaires. La très forte hausse de la vidéo à la demande en 2020 (environ + 35 %³) ne compense pas les pertes de la production audiovisuelle qui s'étalent sur six mois environ, ni celles de la distribution de films s'étalant du début du premier confinement jusqu'à la fin 2020.

Le secteur du livre parvient à limiter les pertes malgré la fermeture des lieux de vente physique lors des deux confinements. Des effets de rattrapage s'observent après chaque période de fermeture. Grâce à eux, la perte de chiffre d'affaires est limitée à 6 % par rapport à 2019.

Le secteur du jeu vidéo profite de la demande accrue de divertissements à domicile. En 2020, son chiffre d'affaires progresse de 21 % par rapport à 2019 (graphique 3). Lors du second confinement, la demande est renforcée par la sortie de deux nouvelles consoles dont l'acquisition s'accompagne souvent de l'achat de nouveaux jeux.

En 2020, le spectacle vivant pâtit des fermetures des lieux de spectacle

Au cours de l'année 2020, les recettes des secteurs de la création et de la diffusion baissent de 3,6 milliards d'euros par rapport à 2019, soit une baisse de 22 %.

Le spectacle vivant connaît en 2020 la deuxième baisse d'activité marchande la plus importante parmi les secteurs culturels, avec une perte de 43 % de chiffre d'affaires par rapport à 2019 (graphique 4). Cette baisse s'explique avant tout par la fermeture des différents lieux de spectacle pendant les deux confinements. Un volume de recettes se maintient toutefois pour l'année 2020, à un peu plus de la moitié de leur valeur de l'année précédente. Plusieurs explications sont envisageables : le bénéfice de ressources financières relatives à des activités passées, des captations audiovisuelles, des encaissements de billetterie ou des activités annexes, la facturation de prestations techniques (son, éclairage, décor, costumes, etc.) pour des répétitions et captations, etc.

En 2020, le secteur des arts visuels accuse une perte de chiffre d'affaires de 11 %. Les activités photographiques semblent être le segment qui perd le plus en 2020, affecté par l'annulation ou le report d'événements, de festivals, d'expositions ainsi que par le ralentissement économique touchant des organes de presse ou de l'édition et des services communication et marketing. Plus globalement, le secteur des arts visuels fait face en 2020 à la fermeture de galeries et de salles de ventes aux enchères ainsi qu'au report ou à l'annulation de salons, foires, expositions, *fashion weeks* et *design weeks*. Cela est en partie contrebalancé par l'essor d'activités numériques de substitution : événements en ligne, ventes en ligne de galeries et de maisons de ventes aux enchères, ventes en direct à huis clos, progression des ventes privées, etc.

Baisse de recettes des activités architecturales et du patrimoine marchand

Au cours de l'année 2020, les recettes des secteurs marchands patrimoniaux baissent de 708,4 millions d'euros par rapport à 2019, soit un recul de 8 %. La baisse touche en particulier les activités de gestion de musées, sites et monuments historiques ainsi que les services de guide conférencier. Il ne s'agit là que de la partie marchande – très minoritaire – de la production du secteur du patrimoine au sens strict.

Le chiffre d'affaires de l'architecture chute de 9 % par rapport à 2019. Si une partie des activités architecturales se poursuit à distance pendant les deux confinements, le secteur connaît des annulations, des arrêts de chantiers et des reports du travail sur site. D'après une enquête conduite fin novembre 2020 pour quatre organisations professionnelles, plus des deux tiers des agences d'architecture déclarent une réduction plus ou moins forte de leur chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019, avec une baisse importante du nombre de nouveaux chantiers et celui de nouvelles études⁴.

3. Centre national du cinéma et de l'image animée, *Baromètre de la vidéo à la demande (VàD/VàDA) – décembre 2020*, 25 février 2021.

4. Ordre des architectes, Syndicat de l'architecture, Unfsa et Mutuelle des architectes français, *Comment va votre agence ? État des lieux et perspectives*, 12-13 janvier 2021.

Pour en savoir plus

- Département des études, de la prospective et des statistiques, *Analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs culturels, synthèse et résultats sectoriels*, Paris, Ministère de la Culture, juillet 2020
- Ludovic BOURLÈS, Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 4^e trimestre 2020. Année 2020*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2021-2, mars 2021
- Ludovic BOURLÈS, Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 1^{er} trimestre 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2021-3, juillet 2021
- Ludovic BOURLÈS, Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Note de conjoncture », 2021-4, octobre 2021

Tableau 1 – Évolutions annuelle et trimestrielles des chiffres d'affaires des secteurs culturels marchands, 2019-2020

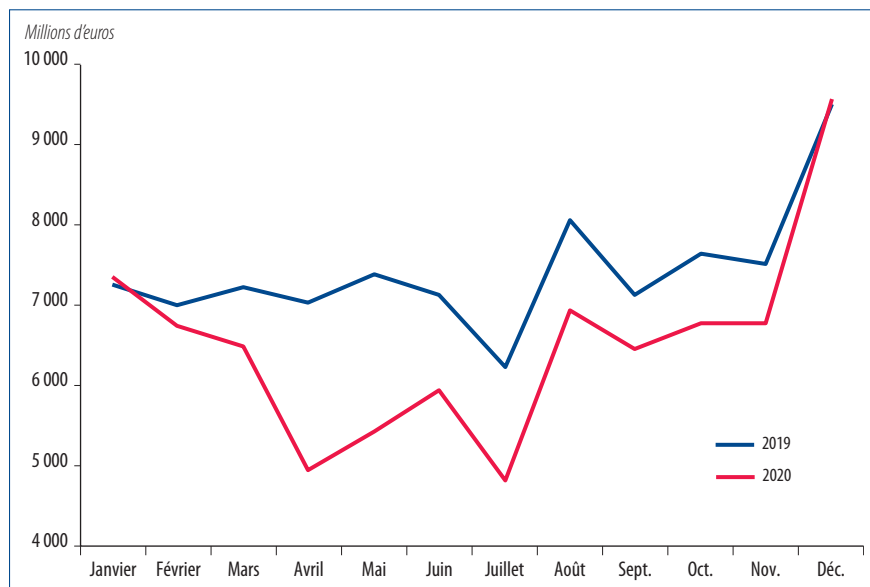
En millions d'euros et %

	2019	2020	Variation annuelle en 2020/2019 (%)	Glissements trimestriels T/T – 4 (%)			
				T1	T2	T3	T4
Médias et industries culturelles	64 585	58 064	-10				
Projection cinématographique	1 520	536	-65	-29	-90	-60	-81
Publicité	15 232	12 768	-16	-7	-25	-23	-11
Presse	11 772	10 322	-12	-6	-23	-15	-6
Audiovisuel (hors jeu vidéo, projection cinématographique et radio)	21 439	19 822	-8	-3	-19	-13	3
Radio	1 345	1 257	-7	-4	-17	-4	-2
Livre	8 366	7 883	-6	-12	-27	4	4
Musique enregistrée	2 055	2 013	-2	8	-12	-5	0
Jeu vidéo	2 856	3 462	21	16	1	8	60
Création et diffusion	16 089	12 502	-22				
Spectacle vivant	5 858	3 369	-42	-6	-61	-51	-50
Arts visuels	9 535	8 526	-11	0	-23	-10	-9
Enseignement artistique et culturel*	696	629	-10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Patrimoines	8 485	7 779	-8				
Architecture	6 693	6 126	-8	-1	-16	-14	-3
Patrimoine	1 792	1 653	-8	7	-20	-7	-11
Total champ culturel	89 159	78 367	-12	-4	-24	-15	-6

* Prévission pour 2020.
 Note : les secteurs de la musique enregistrée, des arts visuels et du patrimoine sont associés à d'autres activités dans la nomenclature de codes NAF. De ce fait, le suivi économique de ces secteurs doit être interprété avec prudence.
 Note de lecture : en 2019, le chiffre d'affaires de la projection de films cinématographiques est de 1,52 milliard d'euros contre 536 millions d'euros en 2020. Au premier trimestre 2020, ce chiffre d'affaires baisse de 29 % par rapport au premier trimestre 2019.

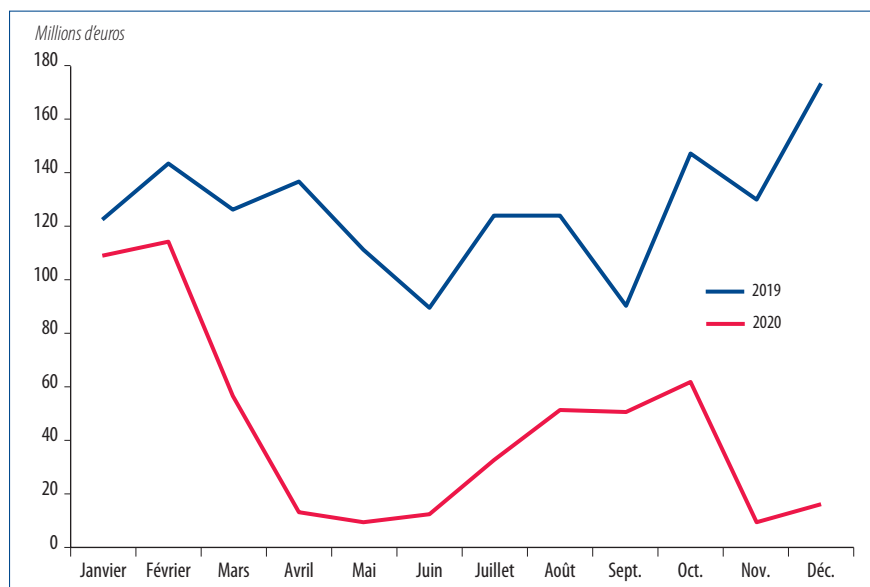
Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/DEPS-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Chiffre d'affaires de l'ensemble du champ culturel, 2019-2020



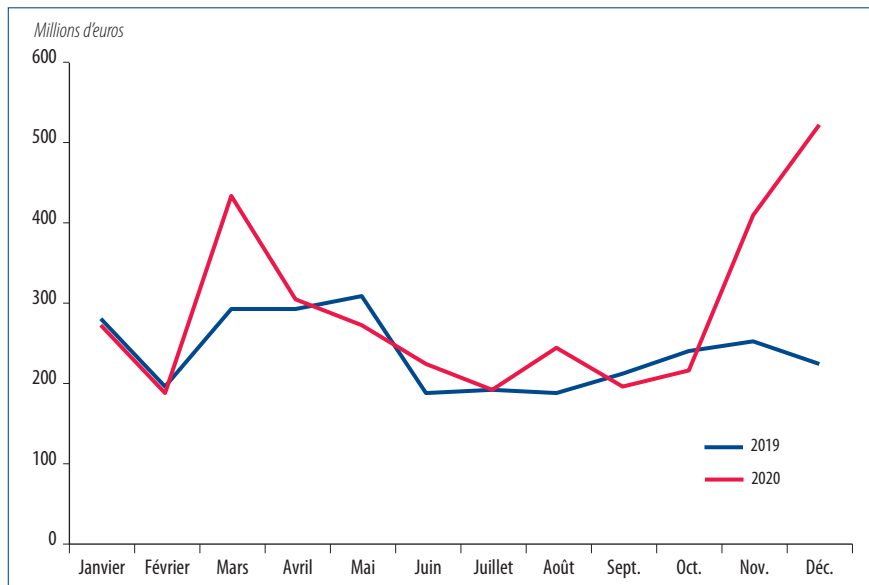
Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Chiffre d'affaires du secteur de la projection cinématographique, 2019-2020



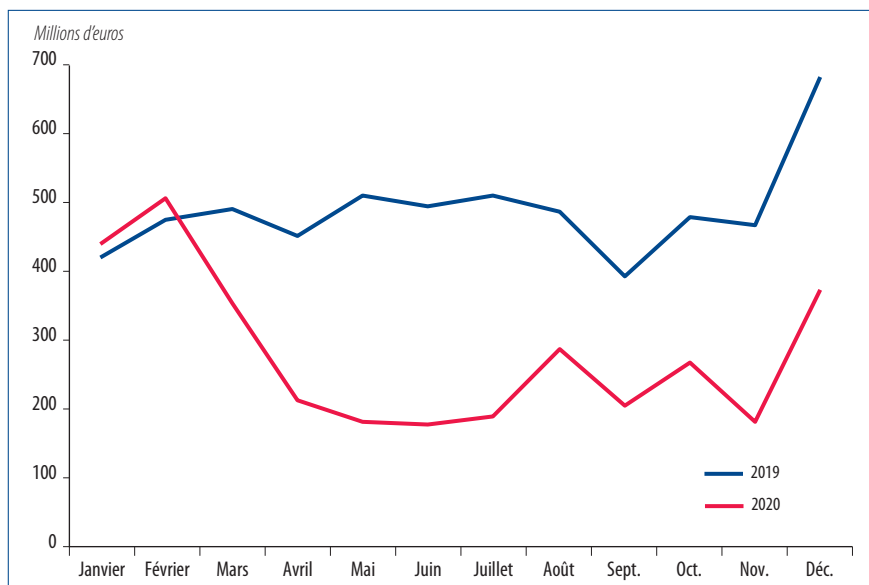
Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Chiffre d'affaires du secteur du jeu vidéo, 2019-2020



Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 4 – Chiffre d'affaires du secteur du spectacle vivant, 2019-2020



Source : chiffres d'affaires (CA) Esane, indices de CA, Insee/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Poids économique direct de la culture

Un poids économique direct de 49,2 milliards d'euros pour la culture en 2019

En 2019, l'ensemble des branches culturelles – agences de publicité, arts visuels, architecture, audiovisuel, enseignement culturel, livre et presse, patrimoine et spectacle vivant – ont créé une valeur ajoutée de 49,2 milliards d'euros¹, soit 1,9 % de plus qu'en 2018. Au cours de la même année, la valeur ajoutée (en euros courants) créée par l'économie française dans son ensemble progressait de 2,8 %.

La part de la culture dans l'ensemble de l'économie s'établit ainsi en 2019 à 2,3 %, soit un poids stable pour la septième année consécutive, ce qui signifie que la croissance des branches culturelles se fait à un rythme comparable à celui de l'économie dans son ensemble depuis 2013 (graphique 1). Si elle est stable, cette part reste cependant inférieure à celle observée de 2002 à 2012 (2,5 % en moyenne).

L'audiovisuel, première branche d'activité de la culture

Plusieurs branches d'activité concourent à la production dans le domaine culturel, au premier rang desquelles l'audiovisuel, qui pèse pour un tiers de la production totale et 28 % de la valeur ajoutée créée par la culture (tableau 1). Cependant, l'expansion de l'audiovisuel – qui était forte depuis 2009 – ralentit, puisque cette branche ne progresse plus que de 1 % en 2019, comme en 2018, contre 3,6 % en moyenne par an entre 2009 et 2017 (en euros courants).

La valeur ajoutée de la branche audiovisuelle est créée en premier lieu par la production de films et de programmes pour la télévision (3 milliards d'euros), qui progresse en 2019 (+ 5,2 %), et l'édition de chaînes généralistes (3,5 milliards d'euros) ou thématiques (0,2 milliard d'euros), qui restent au même niveau qu'en 2018. La production de films institutionnels et publicitaires est stable (à 0,8 milliard d'euros). La distribution de films cinématographiques et la projection de films cinématographiques se maintiennent aux niveaux de 2018 (0,5 milliard d'euros pour les deux branches).

En revanche, la production de films pour le cinéma recule en 2019 (1,2 milliard d'euros, soit – 10 % par rapport à 2018), et la postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision (1,1 milliard d'euros) est peu dynamique.

Le commerce de biens physiques, comme la vente au détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé ou la location de vidéocassettes et disques vidéo, contribue peu à la croissance du secteur (0,04 milliard d'euros) et est en recul par rapport à 2018, tout comme l'édition et la distribution de vidéos (0,01 milliard d'euros). L'édition de jeux électroniques, qui avait connu une croissance forte entre 2010 et 2017, se stabilise pour la seconde année consécutive (à 1,4 milliard d'euros).

1. Les données présentées dans cette étude sont issues d'une méthode d'estimation mise au point en 2013 par le DEPS (Jauneau, 2013). Chaque année, au mois de mai, les comptes nationaux annuels sont révisés sur les trois dernières années pour tenir compte des informations nouvelles parvenues depuis l'année précédente. L'ensemble de ces évolutions entraînent des révisions des chiffres publiés. Les résultats présentés ici annulent donc et remplacent ceux publiés précédemment.

Dans le domaine de la musique enregistrée, le secteur de l'enregistrement sonore et de l'édition musicale (0,5 milliard d'euros) et l'édition et diffusion de programmes radio (0,7 milliard d'euros) progressent en 2019 (+ 8,5 % et + 2 % respectivement).

Recul des secteurs de la presse et du livre

La stabilité récente de la part culturelle du PIB autour de 2,3 % masque des transformations sectorielles profondes et anciennes, qui concernent surtout la presse et l'audiovisuel. Ainsi, le poids des branches de la presse et du livre, qui contribuaient le plus à la valeur ajoutée des branches culturelles à la fin des années 1990 (pour 30 % du total), a chuté de moitié en vingt ans et représente désormais 14,4 % du « PIB culturel » en 2019, soit 7,1 milliards d'euros, dont 4,7 milliards pour la presse et 2,4 milliards pour le livre. Au contraire, la hausse du poids de la branche audiovisuelle s'est poursuivie au cours de la période, cette branche arrivant désormais en tête dans le classement des activités économiques culturelles.

En 2019, la branche du spectacle vivant dépasse pour la première fois le niveau de celle de la presse et du livre, avec 7,6 milliards d'euros, soit 15,4 % de l'ensemble culture. Cette progression s'explique notamment par une nette hausse des dépenses des ménages pour les activités créatives, artistiques et de spectacle au cours des dernières décennies.

La branche des arts visuels connaît pour la cinquième année consécutive un taux de croissance élevé, de 7 % en 2019 par rapport à 2018, comme l'année précédente. Ce dynamisme est le fruit d'une très forte croissance des activités de design (qui génèrent 1,9 milliard d'euros en 2019 contre 1,6 milliard en 2018), tandis que la création relevant des arts plastiques et les activités photographiques restent stables. La démocratisation des appareils photos numériques puis la diffusion massive des smartphones équipés de cette fonction concurrencent ce secteur d'activité.

La croissance de la branche patrimoine se confirme en 2019 (+ 4,6 %, après + 2,8 % en 2018). Elle bénéficie de la forte hausse de la fréquentation de la sphère patrimoniale et notamment des musées et des monuments nationaux.

Près d'un cinquième de la production de la culture est non marchand

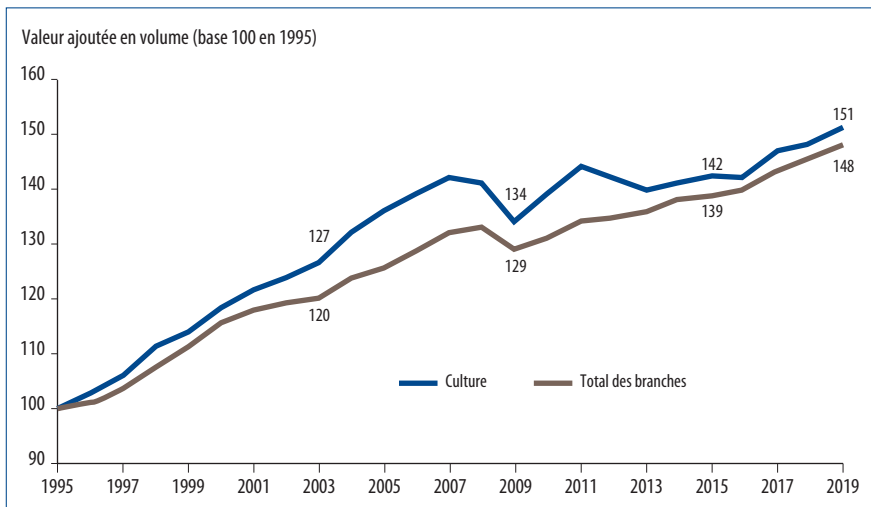
La production des branches culturelles se répartit en production marchande et non marchande (tableau 2). La production marchande culturelle correspond à la production de biens et de services culturels destinée à être écoulee sur le marché à un prix économiquement significatif, c'est-à-dire couvrant plus de 50 % des coûts de production. La production non marchande culturelle correspond à des biens et des services culturels proposés aux ménages à un prix représentant moins de 50 % des coûts de production, car bénéficiant de l'apport de dépenses publiques (partie du budget de l'État ou des collectivités territoriales, subventions versées à des associations, aides versées par les sociétés civiles).

La présence de branches quasi exclusivement (patrimoine, enseignement) ou très fortement non marchandes (spectacle vivant) fait que la part de la production non marchande dans les branches culturelles (18 %) est bien plus importante que dans le reste de l'économie (12 %). Les entreprises de l'audiovisuel public ne sont pas considérées comme non marchandes mais cette convention est susceptible d'évoluer pour la comptabilité nationale.

Pour en savoir plus

- « La culture : quel poids dans le PIB ? », *Cahiers français*, n° 382, août 2014
- Valérie DEROIN, *Conceptualisation statistique du champ de la culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture méthodes », 2011-3, décembre 2011
- Laure TURNER, *Le Poids économique direct de la culture en 2019*, coll. « Culture chiffres », 2021-1, mars 2021

Graphique 1 – Évolution comparée de la valeur ajoutée en volume des branches culturelles et de l'ensemble des branches de l'économie



Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Poids des branches culturelles en 2019

Milliards d'euros et %

	Production totale (marchande et non marchande)		Valeur ajoutée	
	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)
Répartition par domaine culturel				
Audiovisuel	31,8	33,3	13,7	27,8
Spectacle vivant	12,3	12,9	7,6	15,4
Édition, presse	14,8	15,6	7,1	14,4
Publicité	11,5	12,0	5,5	11,2
Patrimoine	7,7	8,1	4,8	9,7
Arts visuels	8,4	8,9	4,3	8,7
Architecture	6,1	6,4	4,1	8,3
Enseignement artistique et culturel	2,7	2,8	2,2	4,5
Total Culture	95,3	100,0	49,2	100,0

Données provisoires.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Répartition de la production des branches culturelles en 2019

En milliards d'euros courants et %

	Production marchande		Production non marchande		Production totale
	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)	Poids (%)	Valeur (milliards d'euros)
Répartition par domaine culturel					
Audiovisuel	31,8	100	0,0	0	31,8
Édition, presse	14,8	100	0,0	0	14,8
Spectacle vivant	5,3	43	7,0	57	12,3
Publicité	11,5	100	0,0	0	11,5
Arts visuels	7,8	92	0,7	8	8,4
Patrimoine	0,6	8	7,0	92	7,7
Architecture	6,1	100	0,0	0	6,1
Enseignement artistique et culturel	0,4	14	2,3	86	2,7
Ensemble Culture	78,2	82	17,1	18	95,3
Ensemble de l'économie	3 503,6	88	479,7	12	3 983,4

Données provisoires. La production totale s'entend hors production pour emploi propre.

Source : Insee, comptes nationaux – base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Financement de la culture

Le financement de la culture s'appréhende globalement à partir des flux financiers émanant des différents types d'acteurs, publics ou privés, au bénéfice de l'ensemble des secteurs d'activités culturelles. Ces financements sont réalisés par des collectivités publiques (État et collectivités territoriales) et par des acteurs privés (ménages et entreprises), soit par des dépenses directes (achats, subventions...), soit au moyen de dispositifs spécifiques, essentiellement fiscaux (redevance, taxes, déductions, exonérations...), ou encore par le biais d'achats de prestations connexes, par exemple publicitaires.

Le budget du ministère de la Culture pour 2021 : 3,8 milliards d'euros, en hausse de 4 % (+ 150 millions d'euros)

Selon la loi de finances initiale pour 2021, le budget du ministère de la Culture est de 3,8 milliards d'euros, montant supérieur de 150 millions d'euros à celui de 2020 (tableau 1) : alors que la progression annuelle du budget ministériel était restée proche de celle de l'inflation jusqu'en 2020 (+ 1,4 % en moyenne par an), elle s'établit à + 4 % en 2021, avec une inflation provisoirement estimée à + 1,5 %. La part des crédits du budget général de l'État affectés au ministère de la Culture est stable sur ces quatre dernières années. En 2021, elle s'établit à 0,8 % (hors Plan de relance et Plan d'urgence face à la crise sanitaire, 0,7 % en l'incluant). Au total, entre 2017 et 2021, l'évolution annuelle moyenne du budget du ministère de la culture est de 2,0 %, contre + 4,3 % pour le budget général de l'État. Les lois de finances initiales indiquent un montant prévisionnel de dépenses. Pour 2021, la loi de finances rectificative promulguée le 20 juillet a ainsi ouvert des crédits supplémentaires (5 M€ pour le programme Création, voir ci-dessous) et en a annulé d'autres (- 5,5 M€ pour le programme Patrimoines, - 4 M€ pour le programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture, - 0,6 M€ pour le soutien aux politiques du ministère de la Culture et - 1,5 M€ pour le programme Livre et industries culturelles).

La répartition de ce budget entre les grands programmes d'intervention du ministère, correspondant à ses différents domaines sectoriels de compétences, a connu un changement avec la création du nouveau programme 361 qui reprend l'intitulé de l'ancien programme 224: « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». De cet ancien programme 224, renommé « Soutien aux politiques du ministère de la Culture », ne subsistent plus que les crédits d'administration générale du ministère, dont les rémunérations des agents (665 M€ sur 752 M€ affectés à ce programme en 2021). Dès lors, la part des crédits du ministère accordée au programme 361 s'établit à 15 %, soit 577 millions d'euros, qui intègrent les crédits du programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique, désormais disparu. La part des autres programmes est inchangée: patrimoines (27 %), création artistique (23 %), médias et industries culturelles (16 %). Sous réserve que l'augmentation du budget du ministère soit bien effective et tienne compte de la loi de finances rectificative de juillet¹, en 2021, l'enveloppe de crédits réservée aux patrimoines progresserait de + 35 M€ (+ 3,6 %) par rapport à 2020 et celle en faveur de la création artistique, de + 40 M€ (+ 3,7 %). Les dépenses de personnel resteraient stables

1. Les montants présentés ici sont ceux issus de la loi de finances rectificative. Ceux exprimés dans le tableau 1 sont ceux de la loi de finances initiale.

(+ 4 millions d'euros soit + 0,6 %). Les crédits de la mission Médias, livres et industries culturelles progresseraient de + 3 % (+ 16 M€).

L'une des caractéristiques du ministère de la Culture, en termes budgétaires, réside dans l'importance accordée au financement de près de 80 établissements publics. Ces établissements culturels, en grande partie nationaux, sont des acteurs ou opérateurs du champ culturel, emblématiques de la politique culturelle nationale. Ils regroupent près de vingt musées, monuments et domaines nationaux, une dizaine d'établissements du spectacle vivant (opéras et théâtres nationaux), une vingtaine d'écoles nationales supérieures d'art et de conservatoires nationaux (de musique, danse, théâtre), plus de vingt écoles nationales d'architecture ainsi que plusieurs opérateurs nationaux particuliers (tels que l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture [OPPIC], le Centre national de la musique [CNM], le Centre national du cinéma et de l'image animée [CNC] ou le Centre national des arts plastiques [CNAP]) (tableau 2) et établissements spécifiques (Institut national de l'audiovisuel, Centre national de la céramique, Bibliothèque publique d'information ou la Grande Halle de la Villette). Souvent têtes de réseau nationales dans leur secteur, qu'ils animent ou fédèrent parfois, ces grands établissements se classent également, pour la plupart, parmi les établissements culturels de plus grand renom à l'international. Figures de proue et vitrines culturelles françaises, près de 40 % du budget du ministère leur est consacré (près d'1,5 milliard d'euros). Près de la moitié de ces subventions sont concentrées dans six établissements : Bibliothèque nationale de France, Opéra national de Paris, Universcience, Institut national de recherches archéologiques préventives, Musée du Louvre et Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

4,4 milliards d'euros de dépenses culturelles dans les autres ministères

En 2021, le montant des dépenses à caractère culturel des autres ministères est estimé à 4,4 milliards d'euros, dont 60 % pour le ministère de l'Éducation nationale (tableau 3). Il s'agit principalement pour celui-ci des rémunérations des professeurs d'art dans l'enseignement primaire et secondaire, public et privé (8,5 % du temps de classe est par exemple consacré aux pratiques et disciplines artistiques en élémentaire, du CP au CM2), ainsi que des rémunérations des délégués académiques à l'action culturelle et de celles des agents de la mission des archives, soit au total : 2,5 milliards d'euros. À cela s'ajoutent plus de 127 millions d'euros, pour le soutien aux activités périscolaires (plan « mercredi ») et aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, destinés à l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et scientifiques, dans les territoires fragilisés urbains ou ruraux en particulier, ainsi qu'au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire et au Fonds pour le développement de la vie associative.

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), ces dépenses recouvrent en particulier le financement de 140 bibliothèques universitaires et des politiques documentaires (pour un total de plus de 456 M€). Ce ministère exerce en outre la tutelle ou la cotutelle des musées scientifiques nationaux (à l'instar du Musée des arts et métiers ou de l'Office de coopération et d'information muséales [OCIM], par exemple) ainsi que le contrôle scientifique et technique des muséums d'histoire naturelle en région. Il soutient en outre les acteurs nationaux et les manifestations d'envergure nationale dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

Conduites sous la houlette du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les politiques de coopération culturelles, linguistiques, universitaires et scientifiques concourent à la politique culturelle extérieure de la France et au service culturel d'enseignement public à l'étranger (522 établissements scolaires français homologués dans 139 pays, sous l'égide de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui bénéficie de 409 M€ de subvention pour charges de service public en 2021). En lien avec le ministère de la Culture, la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, et le développement des échanges culturels ainsi que des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger, s'appuient sur le réseau culturel

français. Celui-ci comprend l'Institut français, les 386 Alliances françaises conventionnées (sur un total de 834 Alliances françaises dans le monde) réparties dans 108 pays, les attachés spécialisés des ambassades ainsi que, soutenus directement ou indirectement, le Bureau Export de la musique française, Unifrance (pour le cinéma), TV France international (pour les programmes audiovisuels), le Bureau international de l'édition française ou Le Game (dans le domaine du jeu vidéo). En matière audiovisuelle, le ministère soutient également Canal France international (CFI), l'opérateur chargé de l'aide au développement en faveur des médias du Sud (Afrique subsaharienne, Maghreb et Levant) et de la Francophonie : en 2019, près d'une quarantaine de projets a été mise en œuvre.

Les autres dépenses culturelles des ministères ont en grande partie trait au financement de musées (musées de la Marine, de l'Armée, de l'Air et de l'Espace, et du Service de santé pour le ministère des Armées ; Muséum national d'histoire naturelle et musée des Arts et métiers, pour le MESRI, par exemple) et des actions conduites dans le cadre des conventions ou protocoles signés avec le ministère de la Culture (Agriculture, Cohésion des territoires, Justice, ...).

Les crédits de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sont restés stables (88 M€ en 2021, comme en 2020). À destination des collectivités territoriales, ces crédits sont destinés aux projets d'investissement (construction/restructuration) ou d'équipement (informatique/numérique, mobilier) les plus significatifs. L'instruction des dossiers est conduite par les services déconcentrés du ministère de la Culture, en lien avec les préfetures.

Relevant du budget du ministère de l'Économie et des Finances, la dotation versée à la Poste au titre de la compensation de la mission de service public de transport postal de la presse, estimée à 88 M€ pour 2021 (contre 96 M€ pour 2020), n'a cessé de diminuer ces dernières années. Cela apparaît directement lié aux évolutions défavorables du secteur de la presse écrite, en termes de diffusion notamment (voir fiche Presse écrite).

Dépenses fiscales et certains taux réduits de TVA contribuent à soutenir la culture

Les dépenses fiscales désignent des dispositions législatives et réglementaires dont la mise en œuvre entraîne un allègement de la charge fiscale des contribuables concernés et donc une perte de recettes pour l'État. En 2021, les dépenses fiscales de l'État en matière de culture et de communication sont estimées à 2,5 milliards d'euros, contre 1,6 milliard d'euros en 2018 (tableau 4). Les dépenses fiscales se répartissent comme suit : 35 % concernent le programme Création, 25 % concernent l'audiovisuel public, 21 % le programme Presse et médias, 12 % le programme Livre et industries culturelles (la quasi-totalité imputable au CNC, voir ci-après) et 6 % le programme Patrimoines (au titre des déductions des charges foncières ou de l'imputation des déficits fonciers des propriétaires de monuments historiques ou d'immeubles situés dans les secteurs sauvegardés, quartiers anciens ou zones de protection du patrimoine [ZPPAUP], en particulier) (tableau 4).

La réévaluation de cette estimation découle de la prise en compte de plusieurs mesures fiscales non chiffrées jusqu'à cette année, dans le programme Création en particulier. Un changement important affecte en effet les dépenses fiscales du programme Création. Deux mesures sont désormais chiffrées et incluses : l'une relative au taux de 10 % applicable aux foires, salons, expositions autorisés, jeux et manèges forains et visite de parcs à décors animés, l'autre relative au taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques. Les montants estimés de ces deux mesures s'élèvent à, respectivement, 285 M€ et 490 M€ en 2021. Ces chiffres ont aussi été estimés rétrospectivement pour 2020 et 2019.

La presse bénéficie d'un taux super-réduit à 2,1 % sur les ventes de périodiques en France métropolitaine, tout comme les entrées des 140 premières représentations d'œuvres théâtrales, musicales ou chorégraphiques nouvelles. Les taux réduits de 5,5 % sur les livres ne sont pas

comptabilisés comme des dépenses fiscales. Il en va de même pour les taux réduits de 10 % sur les œuvres d'art, objets de collection ou antiquités, les cessions de droits patrimoniaux des œuvres de l'esprit, de cinématographie et sur les livres.

Le chiffre lié au taux de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision a, quant à lui, été intégré pour un montant estimé à 320 millions d'euros, rattaché au programme Presse et médias.

Les crédits d'impôt pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (au total 280 M€ en 2021), et les réductions d'impôt pour les souscriptions au capital de sociétés de financement d'œuvres dans ces secteurs (près de 30 M€ en 2021), rattachées au programme Livre et industries culturelles de la mission Médias, ont été isolés dans une ligne de compte CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) du tableau 4.

Les taxes fiscales affectées et la redevance audiovisuelle sont à considérer avec précaution

Au titre des concours financiers de l'État à la culture, plusieurs taxes fiscales affectées sont également comptabilisées (tableau 5). Il s'agit par exemple, de la taxe prélevée sur chaque billet d'entrée au cinéma (10 % du prix du billet sauf en Outre-mer : 5 %) ou de la taxe sur les services de télévision (5 % sur les recettes des chaînes de télévision) et une part variable de 0,5 % à 7 % sur les abonnements aux services de télévision y compris dans le cadre d'offre d'accès à Internet, dont les produits sont directement reversés au CNC. Les montants estimés pour 2021 sont, respectivement, de 147 M€ et 444 M€ ; ces estimations n'intègrent pas les conséquences de la crise sanitaire. L'affectation des taxes à un bénéficiaire précis déroge au principe de non-affectation des recettes aux dépenses qui prévaut en matière de comptabilité publique. Ces taxes acquittées par les ménages ou les entreprises ne doivent pas être comptabilisées deux fois, au titre des dépenses culturelles de ces agents économiques d'une part et au titre des financements publics d'autre part. Parce qu'elles revêtent un caractère de prélèvement obligatoire dont l'utilisation est unilatéralement déterminée par l'État, il peut être d'usage de considérer les taxes fiscales affectées comme des dépenses publiques. La même problématique s'applique à la redevance audiovisuelle acquittée par les détenteurs d'appareil de réception télévisuelle. Le produit de la redevance est affecté au financement de l'audiovisuel public (3,7 milliards d'euros en 2021).

En 2019, 9,5 milliards d'euros de dépenses culturelles de la part des collectivités territoriales

En 2019, les dépenses culturelles des collectivités territoriales de France métropolitaine et d'Outre-mer (communes de plus de 3 500 habitants, groupements de communes à fiscalité propre comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, départements et régions) s'élèvent à 9,5 milliards d'euros (graphique 1), soit en moyenne 142 euros par habitant. Près de 80 % de ce montant total de dépenses culturelles est engagé par le bloc communal (communes et intercommunalités), les départements et les régions représentant respectivement 13 % et 8 %.

De même qu'en 2018, les dépenses culturelles engagées par les communes et par les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ont légèrement augmenté en 2019 (+ 5 % environ). Celles des régions et des départements sont également en hausse, de manière moins marquée (respectivement + 2,4 % et + 3,6 %) (graphique 2).

Pour l'ensemble des collectivités territoriales, plus de la moitié des dépenses (53 %) sont consacrées à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement artistique principalement) et presque 40 % à la conservation et à la diffusion des patrimoines (musées, archives, bibliothèques, etc.) (tableau 6).

Consommation des ménages, financement participatif, mécénat d'entreprises, recettes publicitaires : le financement privé de la culture

En tant qu'acteurs économiques privés, les ménages, en plus de leurs dépenses de consommation, et les entreprises peuvent soutenir directement des organisations du domaine des arts, de la culture et des médias. Toutes causes confondues, dont la culture, le mécénat concerne 9 % des entreprises en 2018, pour un budget compris entre 3 et 3,6 milliards d'euros. Ménages et entreprises peuvent aussi contribuer aux ressources de fondations et de fonds de dotation qui apportent un soutien direct aux organisations culturelles.

Le financement privé de projets culturels s'opère aussi par l'intermédiaire des plateformes numériques de financement participatif qui relient en ligne des porteurs de projet culturel à des financeurs, prêteurs et investisseurs contributeurs potentiellement nombreux. En 2020, année de crise économique-sanitaire, 72,5 millions d'euros ont ainsi bénéficié au secteur culturel (+ 118 % par rapport à 2019), très majoritairement par l'intermédiaire de plateformes de dons avec ou sans récompense ou contrepartie. Sur ces 72,5 millions d'euros, 45 % relèvent de l'audiovisuel et de la musique, 29 % des arts plastiques et du spectacle vivant, 22 % de l'édition et du journalisme et 3 % du patrimoine.

Dédiée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français, la Fondation du patrimoine collecte principalement des dons par souscription publique (mécénat populaire de particuliers, d'entreprises, d'associations, etc.) et hors souscription publique (clubs de mécènes, dons faits à l'une de ses fondations abritées, etc.). En 2019, avec la collecte organisée à la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, la Fondation du patrimoine a perçu près de 133 millions d'euros de ressources privées issues de dons de particuliers et d'entreprises, de legs et donations, de cotisations ainsi que des contributions des jeux de tirage et de grattage « Mission patrimoine ». La Fondation du patrimoine multiplie ainsi par plus de trois le total de ses ressources privées par rapport à l'année précédente (ses ressources publiques proviennent de successions en déshérence et de subventions de collectivités territoriales). En 2019, la part du mécénat populaire hors Notre-Dame s'élève à 16,1 millions d'euros et porte sur des projets de sauvegarde du patrimoine associatif, privé et public. Les ressources de la Fondation du patrimoine lui donnent la possibilité de soutenir 3 359 projets et d'octroyer 1 836 labels à des travaux de restauration d'édifices patrimoniaux privés non protégés, une partie de leurs propriétaires bénéficiant d'un dégrèvement d'impôt.

Des associations culturelles majoritairement financées par des ressources privées

En 2013, la France comptait 1,3 million d'associations actives dont une sur cinq est culturelle (spectacle vivant, arts visuels et écrits, animation socioculturelle, patrimoine, enseignement artistique et culturel). Les associations culturelles bénéficient de 7,1 milliards d'euros de ressources financières, soit 6 % du total des ressources associatives. En 2013, plus de 52 % des ressources financières de ces associations sont d'origine privée, avec 3,7 milliards d'euros issus de recettes d'activité privée, de cotisations des adhérents, de dons de particuliers, de mécénat d'entreprises et de financements en provenance de fondations. 39 % des ressources financières des associations culturelles sont des subventions², contre seulement 19 % pour l'ensemble des associations.

En 2020, les recettes publicitaires d'Internet atteignent pour la première fois le double de celles de la télévision

Les recettes tirées des investissements publicitaires des annonceurs dans différents médias (presse, cinéma, radio, télévision et Internet) contribuent au financement de ces derniers.

2. Les 9 % restants comprennent d'autres ressources courantes des associations culturelles dont des recettes d'activités publiques.

En 2020, leurs recettes publicitaires s'élèvent à 11,3 milliards d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2019 (graphique 3). Cette baisse, liée à la crise économico-sanitaire, fait suite à quatre années de hausse. Seul Internet progresse en 2020 et pour la première fois, ses recettes représentent le double de celles de la télévision. La même année, le cinéma connaît un effondrement de 75 % de ses recettes publicitaires, avec la fermeture des salles de la mi-mars au 21 juin inclus ainsi qu'en novembre et en décembre. Parallèlement, la télévision et la radio perdent en 2020 plus de 10 % de leurs recettes publicitaires.

Sur la décennie 2010-2020, les investissements publicitaires au profit des quatre médias traditionnels (presse, cinéma, radio et télévision) baissent en tendance, avec une réduction de 41 % du total de leurs recettes en dix ans. Avec 162 jours de fermeture des salles en 2020, la baisse pour le cinéma, de 75 % de 2010 à 2020, est bien plus marquée que pour la radio ou la télévision qui perdent respectivement 25 % et 22 % de leurs recettes publicitaires. Depuis 2007, la presse (quotidiens, hebdomadaires, magazines, presse spécialisée et gratuits) est touchée par la désaffection des annonceurs. Entre 2010 et 2020, elle perd plus de 60 % de ses recettes publicitaires. À l'inverse, les recettes d'Internet sont multipliées par 2,9 sur la même période.

Pour en savoir plus

- *Projet de loi de finances 2021*, ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021> ; <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021/projet-de-loi-de-finances/budget-general/culture> ; <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2021/projet-de-loi-de-finances/budget-general/medias-livre-et-industries-culturelles>
- *Effort financier de l'État dans le domaine de la culture et de la communication* : <https://www.budget.gouv.fr/index.php/documentation/file-download/6913>
- *Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales*, 2021 : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-observatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>
- Admical, *Le Mécénat d'entreprise en France. Baromètre Admical*, octobre 2018
- Fondation du patrimoine, *Rapport d'activité 2019*, 2019
- *Baromètre du crowdfunding en France 2020*, Mazars/Financement participatif France, février 2021
- François MOREAU, Yann NICOLAS, *Financement participatif : une voie d'avenir pour la culture ?*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS/Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », novembre 2018
- *Le Marché publicitaire en 2020. 2020, une année de crise sans précédent*, France Pub/Irep/Kantar Media, 2021

Tableau 1 – Budget du ministère de la Culture, 2017-2021

Millions d'euros et %

	2017	2018	2019	2020	2021	
	Crédits exécutés			Loi de finances initiale (LFI)		
	(millions d'euros, crédits de paiement)					(%)
Mission Culture	2 849	2 913	2 949	2 961	3 201	84
Programme 175 Patrimoines	878	898	949	972	1 012	27
Programme 131 Création	784	796	779	825	861	23
Programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (ex-224)*	1 187	1 219	1 221	1 164	577	15
Programme 224 Soutien aux politiques du ministère de la Culture (ex-224)**					752	20
<i>Dont : dépenses de personnel (« Titre 2 ») : 9 578 ETP*** en 2021</i>	<i>697</i>	<i>709</i>	<i>707</i>	<i>661</i>	<i>665</i>	<i>17</i>
Mission Recherche et enseignement supérieur	113	111	109	110	-	-
Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique****	113	111	109	110	-	-
Mission Médias, livres et industries culturelles	549	547	577	587	604	16
Programme 180 Presse et médias	275	280	282	280	287	8
Programme 334 Livre et industries culturelles	274	268	295	306	317	8
Total	3 511	3 571	3 635	3 658	3 805	100
Total budget général de l'État (montant brut, hors fonds de concours)	435 211	450 941	456 715	478 535	514 270	
<i>hors Plan de relance et Plan d'urgence face à la crise sanitaire</i>					<i>486 400</i>	
Part du ministère de la Culture dans le budget général de l'État uniquement (%)	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	
<i>hors Plan de relance et Plan d'urgence face à la crise sanitaire (%)</i>					<i>0,8</i>	

Note : crédits exécutés et lois de finances initiales.
N.B. : crédits de paiement.
*Le Programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » regroupe à partir de 2021 l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Il a été créé afin de rendre plus lisible l'action du ministère dans ces domaines.
**Le programme 224 nouvellement intitulé « Soutien aux politiques culturelles » dans le projet de loi de finances 2021 est désormais uniquement dédié aux fonctions supports du ministère et à l'action culturelle internationale du ministère de la Culture.
*** Équivalents temps plein.
**** Ce programme a disparu en 2021.

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Crédits du budget général et budgets annexes des autres ministères, affectés à la culture et à la communication, 2017-2021

Millions d'euros et %

	2017 Crédits exécutés	2018 Crédits exécutés	2019 Crédits exécutés	2020 Loi de finances initiale (LFI)	2021 Projet de loi de finances (PLF)
Éducation nationale et Jeunesse	2 571	2 592	2 646	2 625	2 630
Europe et Affaires étrangères	716	756	728	761	765
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	582	598	603	583	591
Armées	62	102	97	102	93
Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales*	18	19	109	109	109
Économie et Finances	124	115	108	98	90
Agriculture et Alimentation	34	34	34	36	35
Transition écologique et solidaire	5	12	16	24	25
Intérieur	87	6	6	7	9
Action et Comptes publics	9	8	10	10	10
Justice	6	8	9	12	21
Outre-mer	13	2	3	6	4
Services du Premier ministre	3	3	2	2	5
Sports	3	4	3	3	3
Aviation civile (budget annexe)	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4
Total (hors min. de la Culture)	4 234	4 259	4 349	4 422	4 390
<i>Pour mémoire : ministère de la Culture</i>	<i>3 511</i>	<i>3 571</i>	<i>3 633</i>	<i>3 658</i>	<i>3 816</i>
Ensemble des ministères (y compris min. de la Culture)	7 745	7 831	7 968	8 082	8 206
Part dans le budget de l'État (%)	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6

N.B. : crédits de paiement.
*Y compris à partir de 2019 les concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements qui ne relèvent plus du ministère de l'Intérieur.

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Financements des établissements publics culturels (« opérateurs ») : subventions pour charge de service public et dotations en fonds propres inscrites au projet de loi de finances pour 2021*

Millions d'euros et %

Programmes** et établissements	Loi de finances initiale (LFI) 2020	Projet de loi de finances (PLF) 2021
Programme 175 – Patrimoines (+ P 150 : 23,80 M€ PLF 2021)	557,7	573,4
<i>Dont</i> Institut national de recherches archéologiques préventives***	81,6	86,6
Musée du Louvre	85,6	85,8
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	78,2	81,6
Centre des monuments nationaux****	69,4	67,0
Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	46,2	50,3
Établissement public du musée du quai Branly (y compris crédits du programme 150 : 23,50 M€ LFI 2020)	46,4	46,7
Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées*****	31,7	35,8
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	33,7	33,9
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Marseille)	19,1	19,0
Cité de l'architecture et du patrimoine	18,3	18,3
Musée des arts décoratifs	16,3	16,3
Établissement public du château de Fontainebleau	13,7	13,7
EPPD – Établissement public du palais de la porte Dorée	7,7	8,7
Musée Guimet	4,9	4,9
Musée Picasso	3,9	3,9
Musée Henner-Moreau	0,8	0,8
Programme 131 – Création	281,3	285,7
<i>Dont</i> Opéra national de Paris	98,8	102,8
Cité de la musique – Philharmonie de Paris	44,2	44,2
Comédie-Française	25,7	25,7
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	24,5	24,5
Théâtre national de Chaillot	14,3	14,3
Théâtre national de l'Odéon	13,0	13,0
Opéra-comique	12,5	12,5
Théâtre national de la Colline	10,2	10,4
Théâtre national de Strasbourg	10,1	10,3
Centre national des arts plastiques	10,2	10,2
Centre national de la danse	9,4	9,4
EPCCSL – Établissement public Cité de la céramique – Sèvres et Limoges	4,5	4,5
Ensemble intercontemporain	4,0	4,0
Programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	250,7	254,2
<i>Dont</i> Universcience	99,6	101,6
Écoles nationales supérieures d'architecture	51,0	51,7
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	26,6	27,1
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	14,1	14,1
Écoles nationales supérieures d'art en région (6 établissements)	12,3	12,3
École nationale supérieure des arts décoratifs	11,7	11,7
École nationale supérieure des beaux-arts	8,5	8,5

Programmes¹⁾ et établissements

	Loi de finances initiale (LFI) 2020	Projet de loi de finances (PLF) 2021
INP – Institut national du patrimoine	6,2	6,2
AFR – Académie de France à Rome	6,1	6,1
ENSCI – École nationale supérieure de création industrielle	5,6	6,0
CNSAD – Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3,9	3,9
CNAC – Centre national des arts du cirque	3,3	3,3
École du Louvre	1,8	1,8
Programme 334 – Livre et industries culturelles	252,5	267,8
<i>Dont</i> Bibliothèque nationale de France	210,1	216,9
Centre national du livre	24,7	24,7
CNM – Centre national de la musique	8,0	15,8
BPI – Bibliothèque publique d'information	9,7	10,4
Programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la Culture		
Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture ^{2)*****}	12,2	12,2
Total	1 354,3	1 393,4

Note : les montants ne correspondent pas aux budgets totaux des établissements, qui disposent d'autres recettes que celles en provenance du ministère de la Culture ou des autres ministères.

* Les montants correspondent aux subventions pour charge de service public et dotations en fonds propres inscrites au budget de l'État ; une partie des agents œuvrant au sein de ces établissements sont également rémunérés sur le (ou les) budget(s) du (ou des) ministère(s) et non sur ceux de ces établissements : ces crédits ne sont pas intégrés aux montants indiqués.

** Les établissements peuvent bénéficier de crédits relevant de plusieurs programmes. Les établissements sont ici uniquement rattachés au programme « principal » (en termes de montants de crédits).

*** L'Inrap conduit les fouilles archéologiques préventives prescrites par les services archéologiques de l'État sur l'ensemble du territoire, en partage avec les services archéologiques des collectivités territoriales ou les structures distinctes, privées ou publiques ; il assure l'exploitation scientifique et la diffusion des résultats des fouilles et concourt à l'enseignement, la diffusion culturelle et la valorisation de l'archéologie.

**** Le CNM entretient, conserve et restaure 76 monuments confiés par l'État et 6 monuments lui appartenant (en tant qu'établissement public administratif) ainsi que leurs collections dont il a la garde ; il assure également leur mise en valeur pour en promouvoir la connaissance, la présentation publique et la fréquentation.

***** La RMN-GP, outre la gestion du Grand Palais, assure l'accueil du public et perçoit les droits d'entrée dans les musées nationaux, gère l'exploitation de leurs espaces commerciaux, organise les expositions et événements autour des collections des musées, nationaux en particulier, édite et diffuse les ouvrages et les produits dérivés, liés aux collections nationales en particulier, enrichit ces dernières par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'État, produit, conserve, valorise et diffuse les reproductions photographiques de ces collections.

***** L'OPIC est chargé de la maîtrise d'ouvrage et du pilotage des grands projets immobiliers de l'État dans les domaines culturels et patrimoniaux. Ses missions peuvent également être conduites, éventuellement à titre onéreux, pour le compte de collectivités territoriales ou d'autres personnes publiques ainsi qu'à l'étranger.

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Dépenses fiscales en matière de culture et de communication, 2018-2021

Millions d'euros et %

	2018	2019	2020	2021	
	(millions d'euros)	Exécution (millions d'euros)	Prévisions (millions d'euros)	Prévisions (millions d'euros)	(%)
Avances à l'audiovisuel public (France Télévisions essentiellement)	655	626	629	629	25
Patrimoines	207**	152	162	162	6
Création***	131	925	710	907	35
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0 [†]	0	0	0	0
Presse et médias****	195	485****	486	541	21
Livre et industries culturelles	406 [†]	11	11	11	0
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)*		305	336	307	12
Total domaine de la culture et de la communication	1 594	2 504	2 334	2 557	100

N.B. : le périmètre des dépenses fiscales du ministère de la Culture a fait l'objet de récents ajustements dont l'intégration complète a été réalisée dans les documents budgétaires pour l'année 2021.

* Les quatre mesures fiscales rattachées au programme Transmission et démocratisation de la mission culture ont d'abord été rattachées au programme Livre et industries culturelles de la mission Médias : ces mesures concernent en effet les crédits d'impôt pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (au total 300 M€ en 2020, pour les mesures n° 320121, 320129 et 320140), à quoi s'ajoutent les réductions d'impôt pour les souscriptions au capital de sociétés de financement d'œuvres dans ces secteurs (30 M€ en 2020). Ces crédits ont ensuite été isolés dans une ligne CNC.

** Les dépenses fiscales en faveur du patrimoine ont fait l'objet de nouveaux chiffreages pour les mesures n° 130302 (imputation du déficit foncier sur le revenu global pour les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du Patrimoine : + 20 M€) et n° 150403 (exonération de taxe sur la vente aux Musées de France, aux archives et bibliothèques de l'État ou des collectivités territoriales [ou autre personne publique], d'antiquités, d'objets d'art ou de collection ou de bijoux : + 5 M€).

*** L'évolution notable du chiffreage des dépenses fiscales rattachées au programme Création s'explique par la prise en compte des mesures 730230 et 730231 : taux de 10 % applicable aux foires, salons, expositions autorisés, jeux et manèges forains et visite de parcs à décors animés et taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques. Les montants estimés des dépenses fiscales liées à ces deux mesures s'élevaient, respectivement, 285 M€ et 490 M€ en 2021. Ces chiffreages ont été rétrospectivement estimés pour 2020 et 2019.

**** Le chiffreage de la mesure n° 730233 : taux de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision, a nouvellement été intégré pour un montant estimé de 320 millions d'euros, rattachés au programme Presse et médias.

Source : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Redevances et taxes fiscales affectées au financement de la culture et de la communication, 2018-2021

Millions d'euros

	2018 Exécution	2019 Exécution	2020 Loi de finances initiale (LFI)	2021 Projet de loi de finances (PLF)
Comptes de concours financiers				
Avances à l'audiovisuel public	3 894,6	3 859,6	3 789,0	3 719,0
France Télévisions	2 567,9	2 543,1	2 481,9	2 421,1
Radio France	608,8	604,7	599,6	591,4
Arte-France	285,4	283,3	281,1	279,0
France Médias Monde	263,2	261,5	260,5	260,0
Institut national de l'audiovisuel	90,4	89,2	88,2	89,7
TV5 Monde	79,0	77,8	77,7	77,7
Recettes fiscales affectées à des personnes morales autres que l'État	748,9	728,8	644,1	690,8
Bénéficiaires				
Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)	675,3	690,2	601,7	673,1
Taxe sur les services de télévision	498,8	492,4	456,9	444,1
Taxe sur les entrées en salle de cinéma (TSA)	143,5	154,4	59,8	146,9
Taxes sur l'édition vidéo et la vidéo à la demande	24,0	34,2	77,2***	76,8
Cotisation des entreprises cinématographiques	8,9	9,2	7,7	5,2
Taxes et prélèvements spéciaux au titre des films pornographiques ou d'incitation à la violence	0,1	0,0	0,1	0,1
Centre national du livre (CNL)*	34,7	0*	0	
Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression	29,4	0*	0	
Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie	5,3	0*	0	
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)**	32,4	0**	0**	
Taxe sur les spectacles de variétés	32,4	0**	0**	
Centre national de la musique (CNM)**		31,9	35,7	11,0
Taxe sur les spectacles de variétés		31,9	35,7	11,0
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	6,6	6,7	6,7	6,7
Taxe sur les spectacles au profit de l'ASTP (association pour le soutien du théâtre privé)	6,6	6,7	6,7	6,7

N.B. : crédits de paiement.

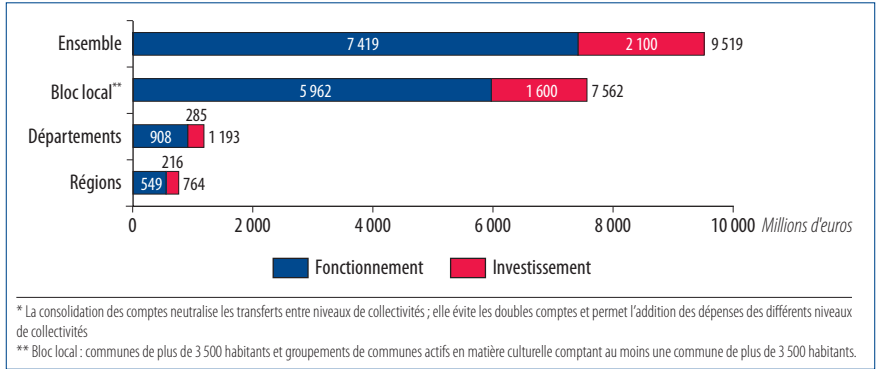
* Dans le cadre de la démarche gouvernementale de suppression des taxes à faible rendement, ces taxes ont été supprimées au 1^{er} janvier 2019. À cette même date, les ressources du CNL ont fait l'objet d'une budgétisation sur le programme 334 « Livre et industries culturelles » et sont versées par le biais d'une subvention pour charges de service public.

** Le CNV est remplacé, au 1^{er} janvier 2020, par le Centre national de la musique (CNM).

*** Le taux de la taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels (TSV) fixé à 2 % depuis la création de la taxe en 1993 a été porté à 5,15 % en 2020. Cette réforme accroît mécaniquement le produit de la taxe.

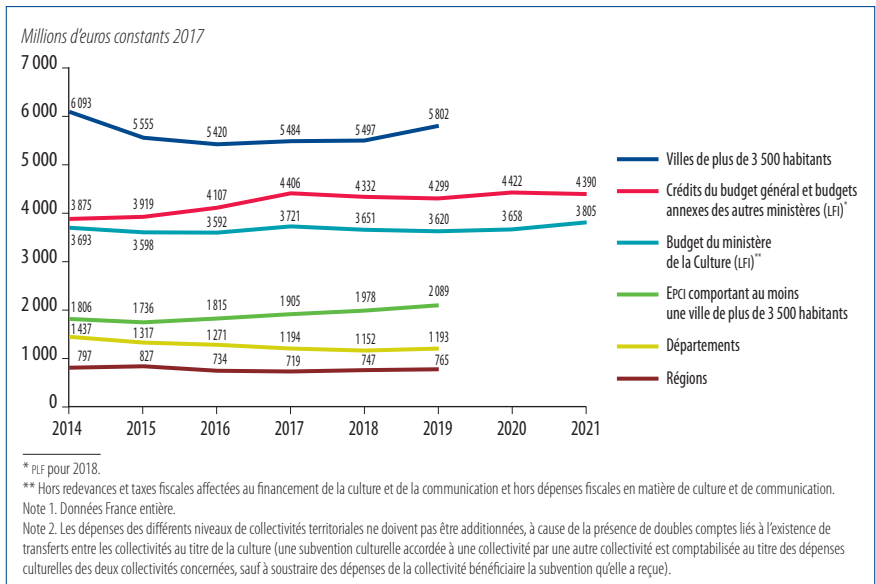
Source: Ministère de l'Action et des Comptes publics/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Dépenses culturelles consolidées* des collectivités territoriales en 2019



Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Évolution des dépenses publiques en matière culturelle, 2014-2021



Source : DGFiP, Ministère de l'Action et des Comptes publics/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 6 – Répartition sectorielle des dépenses des collectivités territoriales en 2019

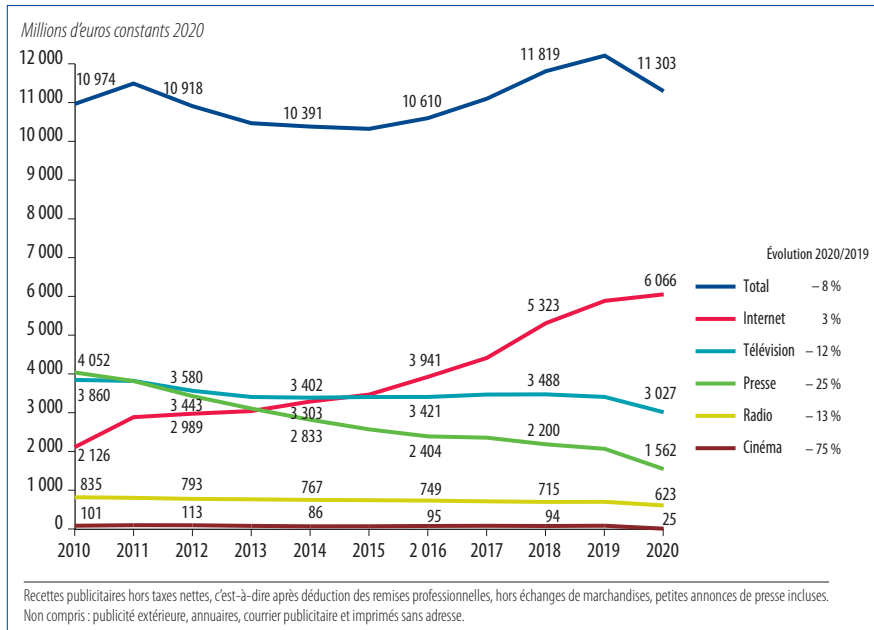
En % du total des dépenses culturelles

	Communes	Inter-communalités	Départements	Régions	Ensemble des collectivités
Conservation et diffusion des patrimoines	37	35	53	26	38
Bibliothèques et médiathèques	18	22	9	n.d.	n.d.
Musées	11	10	13	n.d.	n.d.
Archives	1	1	12	n.d.	n.d.
Entretien du patrimoine culturel	7	3	20	n.d.	n.d.
Expression artistique et activités culturelles	51	55	47	74	53
Expression lyrique et chorégraphique	16	26	n.d.	n.d.	n.d.
Théâtres	6	5	n.d.	n.d.	n.d.
Cinémas et autres salles de spectacles	6	4	n.d.	n.d.	n.d.
Arts plastiques et autres activités artistiques	2	1	n.d.	n.d.	n.d.
Action culturelle	22	18	n.d.	n.d.	n.d.
Autres	11	10	0	0	9
Total	100	100	100	100	100

Lecture : 37 % des dépenses culturelles des communes sont consacrées à la conservation et à la diffusion des patrimoines, 51 % à l'expression artistique et aux activités culturelles.
n.d. : données non disponibles (les nomenclatures comptables des départements et des régions sont moins détaillées que celles du bloc communal).
Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Recettes publicitaires des grands médias, 2010-2020



Source : Irep/Observatoire de l'e-pub du sri/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Consommation culturelle des ménages

Les statistiques des comptes nationaux de l'Insee permettent d'estimer la consommation culturelle effective des ménages, c'est-à-dire celle qui inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins. Mesurée en valeur (euros courants) ou en volume (euros constants), l'estimation couvre ici les biens et services culturels au sens strict acquis par les ménages (livre et presse, audiovisuel et cinéma, vidéos et enregistrements sonores, spectacles, musées, etc.) ainsi que les biens et services connexes à la culture (dépenses de matériel tels qu'ordinateurs, téléviseurs, etc., services et dépenses liées, dépenses en bouquets de programmes audiovisuels par câble, voie hertzienne et satellite).

En 2020, seule la consommation musicale en ligne a progressé en valeur par rapport à 2019

Entre 1980 et 2002, les ménages consacrent une part relativement stable de leur budget à l'acquisition de biens et services culturels, en moyenne égale à 2,3 % de leurs dépenses totales de consommation finale (graphique 1). Cette part diminue ensuite continûment entre 2002 et 2019, avec une moyenne de 1,8 % sur la période. Si les dépenses de presse comptent pour plus de la moitié des dépenses de biens et services culturels des ménages au début des années 1980, elles n'en occupent plus qu'un tiers à la fin des années 2010. Parallèlement, la part des dépenses consacrées aux activités créatives, artistiques et de spectacle progresse entre 1980 et 2019, passant d'environ 8 % de la consommation finale en biens et services culturels à plus d'un quart. Le poids des dépenses d'enregistrements sonores physiques (vinyles, cassettes audio, CD, etc.) croît jusqu'à un pic de 14 % en 1997 avant de décroître ensuite de manière continue, représentant moins de 2,5 % du poste « Biens et services culturels » à la fin des années 2010. Parallèlement, le poids des dépenses d'enregistrements sonores en ligne (téléchargements, diffusion en flux [*streaming*], etc.) progresse à partir de 2000 et continûment pendant deux décennies, pour atteindre 2 % en 2019, et plus de 3 % en 2020.

Entre 2010 et 2019¹, la consommation des ménages de vidéos physiques (hors vidéos musicales) chute de 59 % en volume, c'est-à-dire corrigée de l'évolution (à la baisse) du prix de ces biens sur la période (tableau 1). Cette chute est liée au développement des offres de vidéo à la demande et en flux par abonnement (*streaming*), conjugué vraisemblablement au maintien d'un volume de piratages individuels en flux ou en téléchargement². Parallèlement, les achats par les ménages de journaux, magazines, revues et autres périodiques baissent de près de 41 % en euros constants entre 2010 et 2019. Cette forte réduction, liée à la révolution numérique, fait suite à une évolution moins forte mais de même nature entre 2000 et 2010 (- 22 %). Enfin, les dépenses d'enregistrements sonores en ligne sont multipliées par 4,4 entre 2010 et 2019, avant tout en raison du fort développement de la consommation musicale en flux (*streaming*) par abonnement sur la période.

1. Pour analyser la dernière décennie, il est préférable de comparer l'année 2010 à l'année 2019 plutôt qu'à l'année 2020, au caractère exceptionnel (crise sanitaire).

2. Voir l'étude de la Hadopi citée dans « Pour en savoir plus ».

En 2020, année de crise sanitaire marquée par deux confinements nationaux et la fermeture inhabituelle et prolongée d'équipements culturels (cinémas, lieux de spectacle, musées, sites et monuments historiques, bibliothèques, etc.), la consommation musicale en ligne par les ménages est la seule catégorie qui progresse en valeur par rapport à 2019 (tableau 2). Sa part dans les dépenses culturelles atteint le pic de 3,1 %. En revanche, les postes de dépenses « Projection de films cinématographiques » (-69 %), « Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles » (-40 %) et « Activités créatives, artistiques et de spectacle » (-36%) sont parmi les postes les plus affectés. Au total, en 2020, la consommation finale de biens et services culturels diminue d'un cinquième en valeur par rapport à l'année précédente, la plus forte baisse annuelle jamais enregistrée.

La crise sanitaire favorise certaines dépenses de biens et services connexes

La part de la consommation finale des ménages en biens et services connexes à la culture augmente entre 1980 et 2007 et dépasse même celle des dépenses culturelles des ménages en 1999 (graphique 1). La hausse est particulièrement marquée de 1995 à 2000. Ainsi, les dépenses en biens et services connexes à la culture, qui représentaient 1,5 % du budget des ménages en 1980, atteignent un pic de 2,7 % en 2007.

La part de ces dépenses décroît ensuite assez régulièrement pour ne pas dépasser 1,8 % du budget des ménages en 2019 en euros courants. Cette tendance résulte en premier lieu de la baisse relative du prix des téléviseurs qui permet une diminution du budget consacré à ce poste de dépense. Cette tendance est due aussi à la baisse des budgets consacrés aux ordinateurs, aux appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires qui enregistrent la plus forte baisse parmi les biens et services connexes à la culture, aux appareils photographiques et aux caméras, et à la très forte baisse des achats de supports magnétiques et optiques.

L'évolution durant l'année 2020 marque une rupture : les achats d'ordinateurs et de téléviseurs repartent fortement à la hausse (environ + 20 % en volume). Le budget consacré aux ordinateurs étant plus du double de celui consacré aux téléviseurs, ce premier poste explique presque à lui seul l'augmentation du budget consacré aux biens et services connexes à la culture. Les confinements successifs ont certainement incité des ménages à s'équiper ou à renouveler ces matériels utiles au divertissement et au travail à domicile. De même, les achats de consoles de jeux et de jeux vidéo progressent en 2020 (+ 11 %), après deux années de baisse. Cette hausse s'explique notamment par des achats massifs de jeux lors du premier confinement et par des achats de nouvelles consoles et de nouveaux jeux en fin d'année. À l'inverse, les achats d'instruments de musique chutent en 2020 de 26 % après cinq années de hausse, le renouvellement du matériel ayant dû marquer le pas du fait des fermetures des lieux de ventes physiques. Il s'agit du plus fort recul d'achat de matériel dans le domaine culturel. Il est en effet légèrement moins prononcé pour les achats de matériel optique et photographique (-21 %), intervenant après des années de baisse toutefois moins marquée. En 2020, l'ensemble des biens et services connexes croît ainsi de 10 % en volume, la plus forte hausse depuis 2015.

Au total, en 2020, la consommation finale de biens et services connexes augmente de 9 % environ par rapport à l'année précédente, la plus forte hausse annuelle enregistrée depuis 2001.

Progression en 2020 des dépenses en bouquets de programmes audiovisuels et des achats d'ordinateurs et de téléviseurs

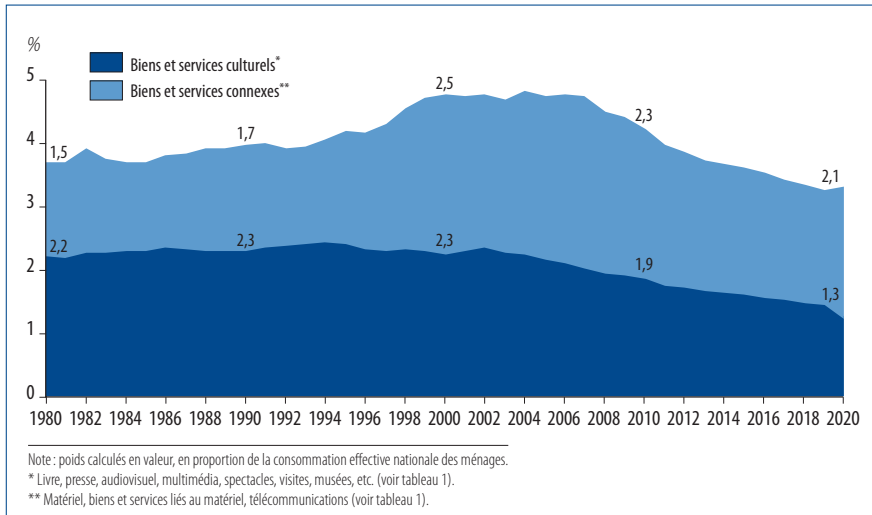
Le budget culturel et connexe des ménages atteint un pic en 2004, représentant plus de 4,8 % du total des dépenses de consommation finale. Après cette date, les parts culturelle et connexe baissent en tendance jusqu'à 2019. Cette année-là, les biens et services culturels représentent 45 % du budget contre 55 % pour les biens et services connexes à la culture (graphique 2).

L'année 2020 exceptionnelle est enfin marquée par un double mouvement notable par rapport à 2019 (graphique 1) : une augmentation du poids des dépenses connexes après plusieurs années de baisse conjuguée à une baisse plus prononcée du poids des dépenses culturelles au regard des baisses des années antérieures. Dans le budget culturel et connexe, par rapport à 2019, ce double mouvement correspond à une baisse de 5 points de pourcentage du poids du poste « Activités créatives, artistiques et de spectacle » et une hausse du poids des postes « Matériel » (+ 4 points) et « Télécommunications » (+ 3 points). En 2020, pour les sorties culturelles, les ménages dépensent ainsi 2,7 milliards d'euros de moins pour les postes « Projection de films cinématographiques » et « Spectacles, visites, musées, etc. » par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les ménages dépensent 2,3 milliards d'euros de plus pour l'achat de bouquets de programmes audiovisuels, d'ordinateurs et périphériques et de téléviseurs. Ces dépenses additionnelles correspondent à des biens et services consommés à domicile.

Pour en savoir plus

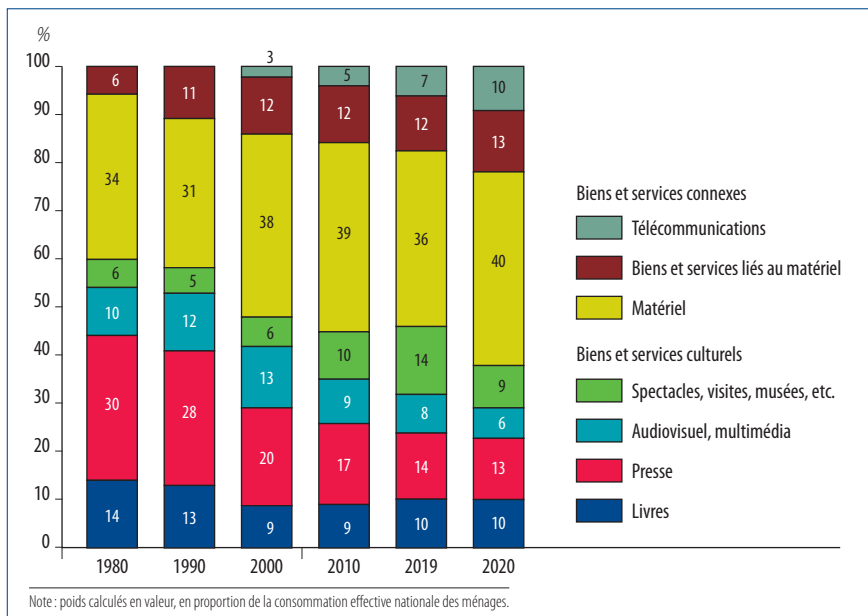
- www.insee.fr > Thèmes > Comptes nationaux > Revenu, pouvoir d'achat et consommation des ménages
- Bruno MARESCA, Romain PICARD, Thomas PILORIN, *Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années 2000 : une transformation structurelle*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2011-3, septembre 2011
- Hadopi, *Étude de l'impact économique de la consommation illicite en ligne de contenus audiovisuels et de retransmissions d'événements sportifs*, décembre 2020

Graphique 1 – Poids des biens et services culturels ou connexes à la culture dans la dépense totale des ménages, 1980-2020



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014/Dep3-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Répartition de la consommation des biens et services culturels ou connexes à la culture par postes de dépenses entre 1980 et 2020



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Consommation des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture en volume, 1980-2020

	1980	1990	2000
Biens et services culturels			
Livre, presse	13 411	15 058	14 190
Livres	3 817	4 317	3 698
Journaux	3 756	4 288	3 994
Revues et périodiques	5 838	6 453	6 498
Audiovisuel, multimédia	2 063	3 153	4 227
DVD, Blu-ray	1	121	403
Projection de films cinématographiques	1 034	658	820
Édition d'enregistrements sonores (CD)	615	1 450	1 729
Édition d'enregistrements sonores en ligne	0	0	0
Programmation et diffusion (redépannage audiovisuelle)	412	924	1 274
Spectacles, visites, musées, etc.	1 658	1 950	3 202
Activités créatives, artistiques et de spectacle	1 461	1 727	2 872
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	197	222	330
Total	17 132	20 161	21 619
Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)	2,8	2,6	2,3
Biens et services connexes			
Matériel	648	1 011	2 579
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	1	21	780
Téléphones mobiles	0	2	104
Téléviseurs	80	126	234
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	193	388	728
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	7	67	134
Consoles de jeux et jeux vidéo	0	52	179
Caméscopes	1	26	39
Télécommandes et antennes de réception	3	6	6
Instruments de musique	293	246	220
Matériel optique et photographique	70	77	155
Biens et services liés au matériel	1 173	2 252	3 629
Supports magnétiques et optiques	86	665	670
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	22	110	899
Réparation de produits électroniques grand public	804	1 118	896
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	228	294	391
Services d'information (hébergement de sites web personnels)	33	43	48
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs personnels)	0	23	725
Télécommunications	0	21	1 358
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0	21	1 358
Total	1 821	3 284	7 566
Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)	0,3	0,4	0,8
Consommation effective totale des ménages	609 392	777 535	929 352

En millions d'euros constants 2014 et en %

	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2010	2020/2019
	12 407	9 933	9 574	9 091	8 675	7 811	- 30	- 10
	4 242	3 966	3 907	3 821	3 827	3 629	- 10	- 5
	3 061	2 130	2 083	1 894	1 791	1 590	- 41	- 11
	5 105	3 836	3 584	3 376	3 057	2 592	- 40	- 15
	4 030	3 315	3 286	3 216	3 285	2 452	- 18	- 25
	1 145	615	569	495	467	358	- 59	- 23
	960	933	909	878	936	286	- 2	- 69
	733	536	543	488	452	290	- 38	- 36
	83	225	254	300	362	435	335	20
	1 109	1 006	1 011	1 054	1 068	1 083	- 4	1
	4 780	4 576	4 887	5 009	5 109	3 176	7	- 38
	4 319	4 093	4 380	4 472	4 541	2 843	5	- 37
	461	483	507	537	568	333	23	- 41
	21 217	17 823	17 746	17 316	17 069	13 439	- 20	- 21
	1,9	1,5	1,5	1,5	1,4	1,2	- 26	- 15
	11 440	18 226	18 538	19 267	20 315	22 177	78	9
	4 563	6 018	6 054	5 953	6 287	7 525	38	20
	801	5 597	6 264	6 914	7 863	7 995	881	2
	2 384	2 676	2 251	2 467	2 428	2 934	2	21
	1 007	1 339	1 472	1 583	1 692	1 820	68	8
	612	370	289	257	221	213	- 64	- 4
	886	723	983	972	762	844	- 14	11
	116	154	134	113	92	85	- 21	- 7
	186	326	111	91	85	76	- 54	- 11
	202	225	235	243	251	185	25	- 26
	684	799	745	673	633	501	- 7	- 21
	5 103	4 985	5 229	5 705	5 757	5 991	13	4
	869	336	286	278	194	150	- 78	- 23
	1 937	2 029	2 276	2 576	2 765	3 201	43	16
	932	1 063	1 008	1 077	906	764	- 3	- 16
	330	337	328	332	334	305	1	- 9
	61	70	80	85	93	96	53	3
	974	1 150	1 251	1 357	1 465	1 476	50	1
	2 399	2 369	2 381	2 457	2 491	3 390	4	36
	2 399	2 369	2 381	2 457	2 491	3 390	4	36
	18 942	25 580	26 148	27 429	28 563	31 558	51	10
	1,7	2,2	2,2	2,3	2,4	2,8	38	19
	1 107 822	1 159 656	1 176 760	1 188 701	1 209 961	1 124 306	9	- 7

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Consommation des ménages en biens et services culturels ou connexes à la culture en valeur, 1980-2020

	1980	1990	2000
Biens et services culturels			
Livre, presse	3 927	9 303	10 533
Livres	1 223	2 910	3 128
Journaux	949	2 268	2 667
Revues et périodiques	1 756	4 125	4 739
Audiovisuel, multimédia	901	2 770	4 604
DVD, Blu-ray	2	222	826
Projection de films cinématographiques	299	405	619
Édition d'enregistrements sonores (CD)	440	1 608	2 210
Édition d'enregistrements sonores en ligne	0	0	1
Programmation et diffusion (redépannage audiovisuelle)	160	534	949
Spectacles, visites, musées, etc.	520	1 033	2 315
Activités créatives, artistiques et de spectacle	457	904	2 072
Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	64	129	243
Total	5 348	13 106	17 453
Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)	2,2	2,3	2,3
Biens et services connexes			
Matériel	3 003	6 931	14 109
Ordinateurs et périphériques, composants et cartes électroniques	128	852	5 488
Téléphones mobiles	6	90	2 000
Téléviseurs	1 107	1 630	1 839
Récepteurs radio, autoradios et appareils d'enregistrement et de reproduction du son	982	1 686	1 941
Appareils d'enregistrement et de reproduction de l'image et accessoires	114	936	823
Consoles de jeux et jeux vidéo	0	167	385
Caméscopes	17	637	364
Télécommandes et antennes de réception	35	53	34
Instruments de musique	108	186	210
Matériel optique et photographique	504	694	1 025
Biens et services liés au matériel	535	2 480	4 232
Supports magnétiques et optiques	151	955	692
Services télématiques, jeux électroniques et logiciels	63	505	1 899
Réparation de produits électroniques grand public	224	725	739
Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique	85	202	299
Services d'information (hébergement de sites web personnels)	12	28	37
Programmation, conseil et autres activités informatiques (installation et configuration d'ordinateurs personnels)	0	64	566
Télécommunications	0	12	982
Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision	0	12	982
Total	3 538	9 423	19 323
Poids dans la consommation effective totale des ménages (en %)	1,5	1,7	2,5
Consommation effective totale des ménages	240 433	566 911	769 393

En millions d'euros et en %

	2010	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2010	2020/2019
	11 510	10 420	10 276	10 033	9 824	8 973	- 15	- 9
	4 004	3 985	3 941	3 874	3 924	3 748	- 2	- 4
	2 724	2 355	2 393	2 298	2 259	2 055	- 17	- 9
	4 782	4 080	3 942	3 861	3 640	3 170	- 24	- 13
	4 061	3 278	3 221	3 117	3 182	2 294	- 22	- 28
	1 276	557	502	420	381	277	- 70	- 27
	912	968	962	931	1 008	311	10	- 69
	781	508	487	415	373	236	- 52	- 37
	99	227	257	320	386	462	288	20
	992	1 018	1 013	1 032	1 034	1 008	4	- 3
	4 346	4 681	5 053	5 298	5 574	3 546	28	- 36
	3 931	4 189	4 528	4 734	4 970	3 185	26	- 36
	415	492	525	564	604	361	46	- 40
	19 917	18 378	18 551	18 448	18 580	14 813	- 7	- 20
	1,9	1,6	1,6	1,5	1,5	1,3	- 21	- 15
	17 360	15 833	15 205	14 969	14 653	15 540	- 16	6
	6 304	5 466	5 278	4 976	4 997	5 920	- 21	18
	1 634	4 230	4 303	4 379	4 442	4 190	172	- 6
	4 241	2 376	1 908	2 008	1 875	2 158	- 56	15
	1 232	1 363	1 447	1 497	1 533	1 614	24	5
	943	346	258	226	195	184	- 79	- 6
	997	694	923	912	703	768	- 29	9
	216	135	113	89	75	58	- 65	- 23
	287	306	99	80	75	65	- 74	- 13
	197	232	243	250	258	194	31	- 25
	1 308	685	633	552	499	389	- 62	- 22
	5 404	4 739	4 853	5 194	5 046	4 961	- 7	- 2
	834	302	250	234	157	115	- 81	- 27
	2 330	1 756	1 843	1 969	1 934	2 041	- 17	6
	952	1 100	1 064	1 158	981	836	3	- 15
	306	357	355	365	370	342	21	- 8
	58	70	79	84	93	98	60	5
	924	1 154	1 262	1 385	1 510	1 528	63	1
	2 243	2 403	2 422	2 566	2 709	3 819	21	41
	2 243	2 403	2 422	2 566	2 709	3 819	21	41
	25 007	22 974	22 480	22 729	22 407	24 320	- 10	9
	2,3	2,0	1,9	1,9	1,8	2,1	- 24	16
	1 064 884	1 165 372	1 192 085	1 224 539	1 256 724	1 175 007	18	- 7

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Entreprises culturelles

Près de 150 000 entreprises interviennent dans les secteurs culturels marchands en 2018¹. Elles représentent 6,5 % de l'ensemble des entreprises, et leurs salariés comptent pour 3,2 % des salariés en équivalent temps plein (ETP). Le chiffre d'affaires généré par les entreprises culturelles s'élève à 102 milliards d'euros, soit 2,7 % du chiffre d'affaires des secteurs marchands¹, tandis que leur valeur ajoutée représente 3,6 % de la valeur ajoutée des secteurs marchands (tableau 1).

Une nouvelle approche des statistiques d'entreprise

À compter du 1^{er} janvier 2020, l'Insee a fait évoluer ses concepts : sont désormais comptabilisés les comptes consolidés des entreprises. Une entreprise à la tête d'un groupe se verra ainsi attribuer le chiffre d'affaires (ou la valeur ajoutée, etc.) consolidé de l'ensemble des unités légales constituant le groupe. Ainsi, pour un groupe de médias, l'activité générée par l'ensemble des unités de ce groupe sera prise en compte, tandis que jusqu'à présent les données de chaque unité étaient comptabilisées séparément et additionnées entre elles au niveau sectoriel. Les chiffres ainsi diffusés apportent une plus grande précision, notamment en évitant de compter les transactions intragroupe. Cette nouvelle façon de comptabiliser les entreprises permet de mieux évaluer le poids des grandes entreprises culturelles dans l'économie. De plus, Eurostat, l'organisme de statistiques de l'Union européenne, a émis de nouvelles préconisations concernant les statistiques sectorielles et recommande désormais aux pays membres d'intégrer dans leurs nomenclatures d'activités culturelles des secteurs qui ne relevaient jusqu'ici que partiellement du domaine de la culture : les entreprises des secteurs de l'imprimerie et des métiers d'art tels que la fabrication de joaillerie ou la facture instrumentale.

La part des entreprises de plus de 250 salariés est moindre dans les secteurs culturels marchands que dans l'économie dans son ensemble, mais elles y génèrent un important chiffre d'affaires : 0,1 % des entreprises culturelles produisent un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires du champ marchand de la culture (54 %). Dans l'ensemble des secteurs de l'économie, les entreprises de plus de 250 salariés représentent 0,2 % des entreprises et produisent près de 59 % du chiffre d'affaires national.

À l'inverse, plus des deux tiers des entreprises culturelles (70 %) ne comptent aucun salarié, une proportion bien plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (54 %). Ces entreprises génèrent 6 % du chiffre d'affaires culture (graphique 1), un résultat comparable à celui de la moyenne nationale (4 %) étant donné leur part.

Les très petites entreprises de 1 à 9 salariés sont nettement moins présentes dans les secteurs culturels marchands que dans l'économie française en moyenne : elles y représentent en effet seulement 27 % des entreprises, contre 41 % dans l'ensemble des secteurs marchands.

Des configurations économiques différentes selon les domaines

Si les plus forts contributeurs à la valeur ajoutée produite par le secteur marchand de la culture sont l'audiovisuel et le multimédia (40 %), ainsi que le livre et la presse (36 %), la situation diffère selon les indicateurs mesurés (graphique 2). L'audiovisuel et le multimédia disposent d'un taux de marge plus élevé que la moyenne (graphique 3). À taille égale, en effet, ces activités capitalistiques

1. Hors micro-entrepreneurs.

affectent une part importante de la valeur ajoutée au financement du capital. Les activités du livre ou de la presse, et les agences de publicité en particulier, utilisent quant à elles moins de capital dans leur processus de production, c'est pourquoi leur taux de marge est relativement moins élevé que la moyenne.

De leur côté, l'enseignement culturel et les arts visuels, dont la part dans la valeur ajoutée créée par les entreprises du secteur n'excède pas 5 %, ont un taux de marge élevé (respectivement 37 % et 36 %). Cela est lié à la taille moyenne de ces entreprises, et en particulier à la présence plus forte d'entrepreneurs individuels dans ces domaines d'activité. En effet, le taux de marge d'une entreprise individuelle peut atteindre 100 % si l'entrepreneur individuel décide de ne s'octroyer aucun salaire. Il faut souligner que la valeur ajoutée est mesurée ici par le prisme des secteurs d'activité et ne comptabilise pas les activités non marchandes. C'est pourquoi elle diffère de l'analyse par branches (voir fiche Poids économique de la culture).

Les entreprises culturelles sont en moyenne assez bien intégrées dans le tissu économique. Ainsi, le taux de valeur ajoutée des secteurs culturels est significativement supérieur à celui des secteurs marchands, à l'exception du secteur du livre et de la presse. Il est particulièrement élevé dans les secteurs de la production audiovisuelle, dont nombre d'entreprises font relativement peu appel à la sous-traitance. Inversement, le taux de valeur ajoutée est plus faible dans les activités de commerce et de distribution, car ces activités consomment plus de produits intermédiaires.

La musique et le jeu vidéo rayonnent à travers le monde

Le taux d'exportation des activités culturelles est de six points plus faible que celui de l'ensemble des secteurs marchands. Cela s'explique par le fait que de nombreux secteurs, tels que l'enseignement culturel, le patrimoine ou bien le spectacle vivant, exercent leurs activités sur le territoire national.

Plusieurs secteurs se singularisent toutefois, tels les métiers d'art, les jeux vidéo ou la musique. Ainsi, le chiffre d'affaires de la fabrication d'instruments de musique est majoritairement réalisé à l'international (63 %). Cela concerne toutefois une activité de niche puisque le chiffre d'affaires de ces entreprises est relativement faible (182 M€). Les éditeurs de jeux vidéo, dont le chiffre d'affaires représente 9 % de l'audiovisuel et du multimédia, s'exportent également bien, puisque 56 % de leur activité est consacrée à l'export.

La filière musicale s'exporte également assez bien, autant en ce qui concerne la reproduction d'enregistrements (33 %) que l'enregistrement sonore et l'édition musicale (35 %, en nette augmentation), ce qui confirme la place importante de la *french touch* sur la scène internationale.

Les industries culturelles françaises, au cœur de l'activité européenne

En Europe, la valeur ajoutée des industries culturelles représente 2,4 % de la valeur ajoutée des secteurs marchands (graphique 4). Les industries culturelles françaises, tirées par les activités de programmation et de diffusion audiovisuelle, sont à cet égard plus performantes que la moyenne européenne puisque leur part dans la valeur ajoutée des secteurs marchands est de 2,9 %. Elles sont devancées par le Royaume-Uni, dont la valeur ajoutée des industries culturelles compte pour 3,6 % de la valeur ajoutée de ses secteurs marchands, du fait de bons résultats dans les activités de production audiovisuelle et musicale.

70 % de la valeur ajoutée des industries culturelles européennes est produite par quatre pays : le Royaume-Uni (26 %), l'Allemagne (22 %), la France (16 %) et l'Italie (7 %). Le Royaume-Uni se distingue par ses agences de publicité, et l'Allemagne par ses entreprises du livre et de la presse (graphique 5). Les meilleures performances françaises se situent dans l'audiovisuel et le multimédia, puisque la part de la France dans la valeur ajoutée européenne de ces secteurs est de 22 %, légèrement au-dessus de la moyenne de la valeur ajoutée produite par l'ensemble de ses entreprises dans les industries culturelles européennes.

Tableau 1 – Caractéristiques économiques des secteurs culturels marchands en 2018

Domaine culturel	Libellé du secteur d'activité	Code NAF 2008	Nombre d'entreprises marchandes	Effectif salarié ETP
Patrimoine	Gestion des bibliothèques et des archives	91.01Z	34	246
	Gestion des musées	91.02Z	172	710
	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	91.03Z	264	2 956
			470	3 912
Livre et presse			29 126	124 128
	Imprimerie de journaux	18.11Z	20	653
	Autre imprimerie (labeur)	18.12Z	3 887	32 340
	Activités de prépresse	18.13Z	4 376	8 448
	Édition de livres	58.11Z	2 729	19 755
	Édition de journaux	58.13Z	709	19 488
	Édition de revues et périodiques	58.14Z	2 521	19 683
	Agences de presse	63.91Z	1 078	2 228
	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	47.61Z	2 759	10 933
	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	47.62Z	7 229	8 442
Traduction et interprétation	74.30Z	3 818	2 158	
Métiers d'art			2 384	11 617
	Reliure et activités connexes	18.14Z	310	1 533
	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	32.12Z	1 657	8 817
	Fabrication d'instruments de musique	32.20Z	417	1 267
Arts visuels			46 118	13 591
	Création artistique relevant des arts plastiques	90.03A	19 289	813
	Autre création artistique	90.03B	10 405	833
	Activités photographiques	74.20Z	6 045	4 480
	Activités spécialisées de design	74.10Z	10 379	7 465
Activités d'architecture		71.11Z	24 619	33 054
Spectacle vivant			11 721	28 367
	Arts du spectacle vivant	90.01Z	8 441	13 999
	Activités de soutien au spectacle vivant ¹	90.02Z	2 953	10 350
	Gestion de salles de spectacles	90.04Z	327	4 018
Audiovisuel/multimédia			19 052	114 425
	Production de films et de programmes pour la télévision	59.11A	4 469	17 685
	Production de films institutionnels et publicitaires	59.11B	3 781	6 558
	Production de films pour le cinéma	59.11C	3 588	10 804
	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision	59.12Z	1 167	6 885
	Distribution de films cinématographiques	59.13A	255	2 475
	Édition et distribution de vidéos	59.13B	202	390
	Projection de films cinématographiques	59.14Z	595	8 857
	Édition de jeux électroniques	58.21Z	317	4 838
	Reproduction d'enregistrements	18.20Z	124	600
	Enregistrement sonore et édition musicale	59.20Z	3 889	2 520
	Édition et diffusion de programmes radio	60.10Z	291	7 850
	Édition de chaînes généralistes	60.20A	25	42 833
	Édition de chaînes thématiques	60.20B	76	1 938
	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et de vidéos en magasin spécialisé	47.63Z	204	155
Location de vidéocassettes et disques vidéo	77.22Z	69	37	
Activités des agences de publicité		73.11Z	13 239	61 942
Enseignement culturel		85.52Z	2 340	1 009
Total secteurs culturels marchands			149 069	392 046
Tous secteurs marchands (hors agriculture, services financiers et d'assurance)			2 280 379	12 239 124
Part des secteurs culturels marchands dans l'ensemble des secteurs marchands (%)			7	3

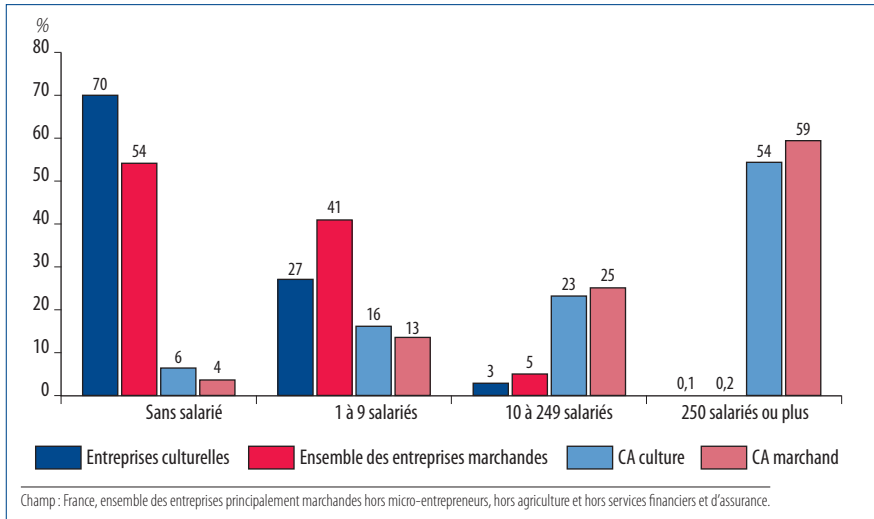
Note : s.o. : sans objet.

1. Y compris organismes de gestion collective. Champ : France, ensemble des entreprises principalement marchandes hors micro-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance.

Chiffre d'affaires (millions d'euros hors taxes)	Subventions d'exploitation (millions d'euros hors taxes)	Masse salariale (millions d'euros hors taxes)	Valeur ajoutée (secteur marchand) (millions d'euros hors taxes)	Taux de marge (EBE/VACF) (%)	Taux de valeur ajoutée (VA/CA) (%)	Part du chiffre d'affaires à l'export (%)
419	20	151	190	23	45	1
26	0	9	11	15	43	1
83	3	25	36	29	43	4
310	17	117	143	23	46	0
31 266	145	8 237	10 251	17	33	9
142	4	59	62	5	44	1
6 199	7	1 808	2 191	13	35	10
1 365	3	508	628	16	46	5
8 984	21	1 651	2 094	17	23	13
4 395	49	1 436	1 591	8	36	5
4 660	25	1 466	1 950	23	42	9
569	27	302	226	-25	40	34
2 484	4	439	558	17	22	2
1 943	4	395	666	38	34	1
526	0	172	286	37	54	18
2 434	1	789	1 070	23	44	45
163	0	76	84	6	52	7
2 088	1	644	884	24	42	47
182	0	68	101	29	55	63
4 533	8	1 109	2 058	37	45	22
830	0	93	514	81	62	3
596	2	109	343	66	58	7
924	1	262	364	25	39	10
2 183	5	644	838	21	38	14
6 443	5	2 817	3 794	23	59	4
5 638	425	1 800	1 975	21	35	7
3 147	225	968	1 056	20	34	9
2 150	25	649	872	25	41	6
341	175	183	48	14	14	1
38 878	541	8 770	14 937	39	38	20
2 636	120	1 188	2 016	43	77	13
1 519	14	524	671	22	44	12
1 254	59	531	1 079	52	86	14
1 035	4	525	578	6	56	23
1 447	18	178	335	48	23	15
267	2	36	70	48	26	17
2 107	63	444	699	36	33	2
3 690	2	421	1 261	66	34	56
92	0	23	25	2	28	33
728	12	175	260	34	36	35
1 490	5	562	702	13	47	2
21 382	175	3 939	7 147	41	33	18
1 189	65	216	83	-65	7	44
37	0	6	8	21	21	4
6	0	1	2	20	34	5
12 625	7	4 143	4 899	12	39	10
159	15	54	74	36	47	2
102 396	1 167	27 869	39 250	27	38	14
3 846 882	15 642	754 804	1 090 174	26	28	20
3	7	4	4	s.o.	s.o.	s.o.

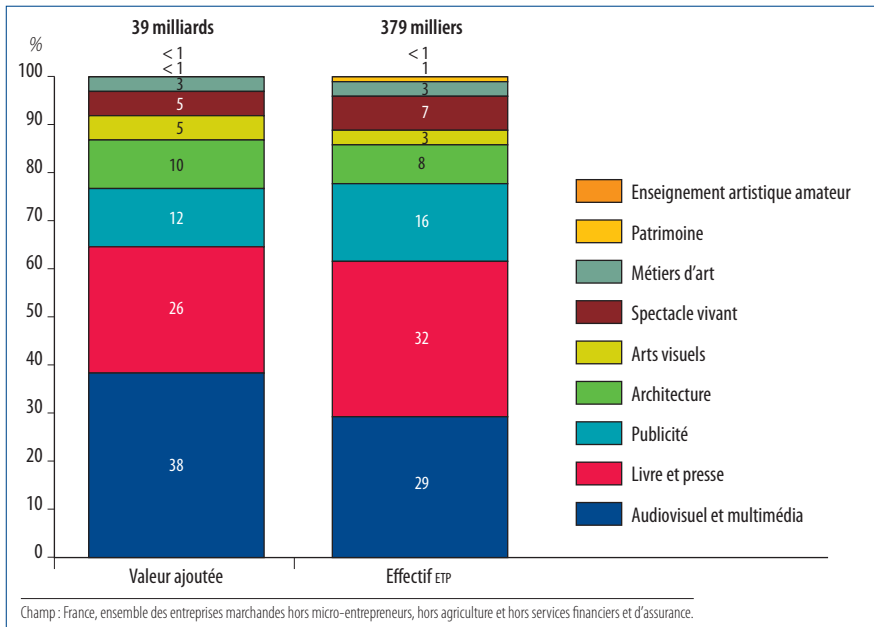
Source : Insee, Esane 2017/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Répartition du nombre d’entreprises et du chiffre d’affaires par taille d’entreprise en 2018

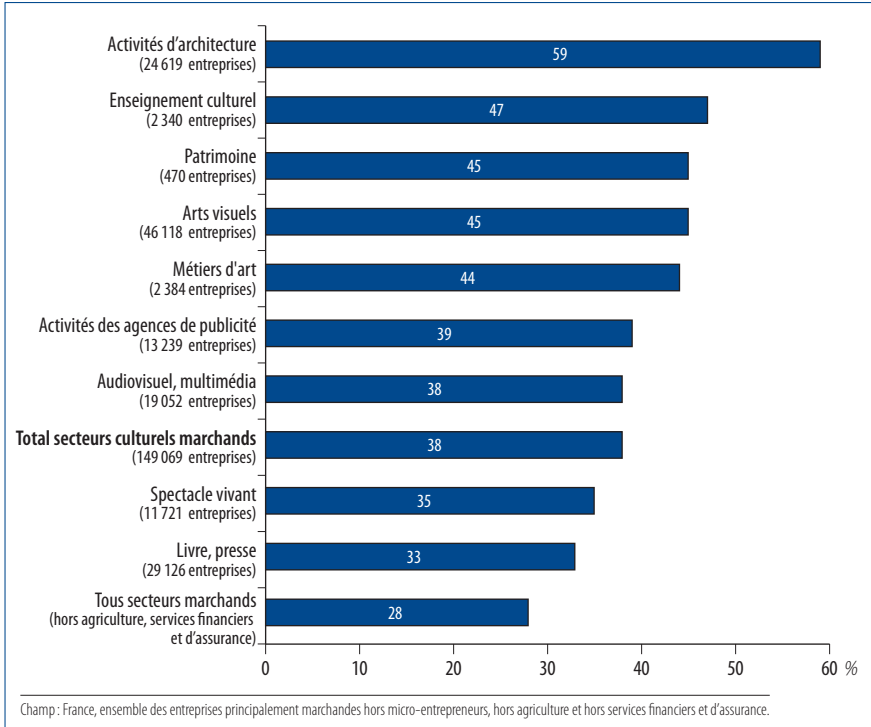


Source : Insee, Esane 2018/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

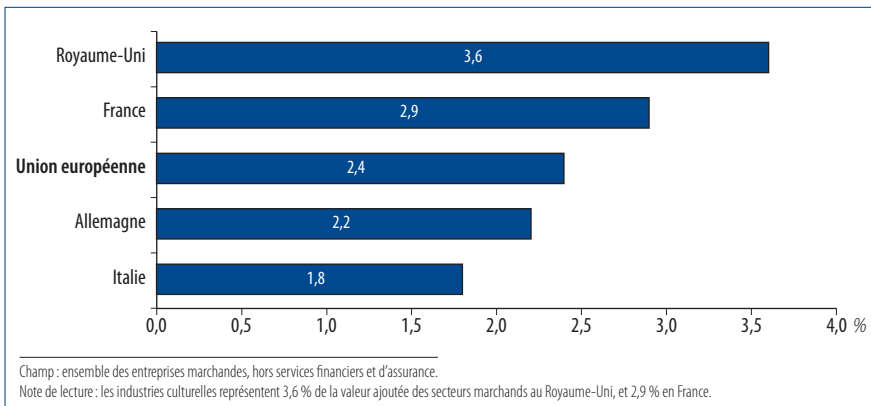
Graphique 2 – Répartition de la valeur ajoutée et des effectifs des secteurs culturels marchands en 2018



Source : Insee, Esane 2018/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

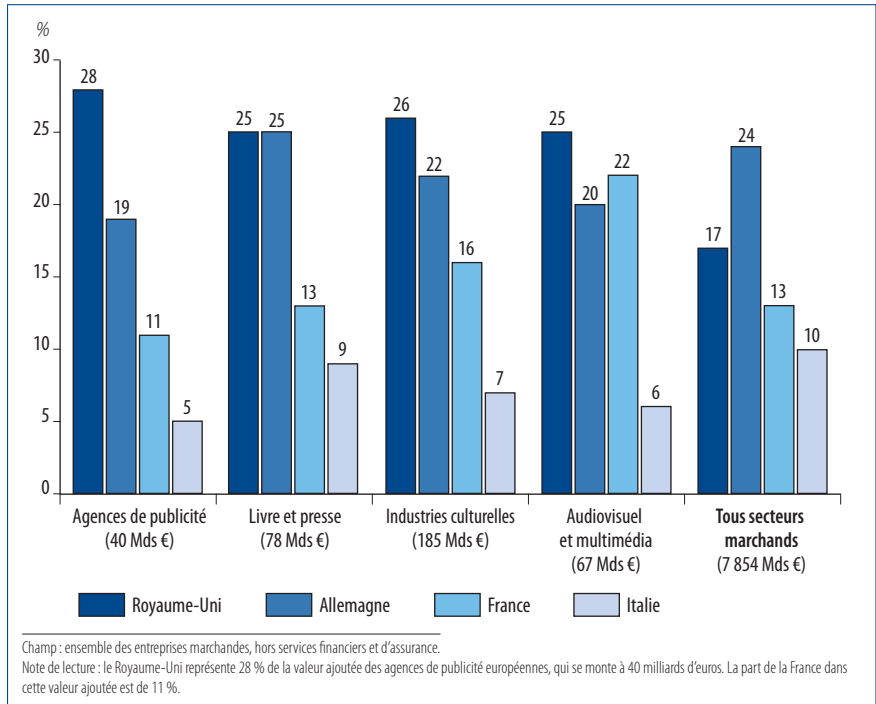
Graphique 3 – Taux de marge des entreprises culturelles marchandes en 2018


Source : Insee, Esane 2018/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 4 – Part de la valeur ajoutée des industries culturelles dans le secteur marchand en Europe en 2018


Source : Eurostat/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 5 – Part des pays dans la valeur ajoutée européenne des domaines en 2018



Source : Eurostat/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Associations culturelles

La culture est un pilier de la vie associative

Dans le sillage de la loi du 1^{er} juillet 1901 établissant la liberté d'association, la société civile française s'est organisée notamment en de nombreuses associations culturelles à vocation artistique, éducative ou sociale. Celles-ci sont regroupées selon cinq domaines d'activité : le spectacle vivant, les arts visuels et écrits (peinture, dessin, sculpture, écriture, composition musicale), l'animation socioculturelle, le patrimoine et l'enseignement artistique et culturel.

En 2013, la France compte 1,3 million d'associations actives, dont 20 % d'associations culturelles, soit 263 400 (tableau 1). En 2017, le nombre d'associations est estimé à 1,5 million par le CNRS¹, dont 23 % relèvent des domaines de la culture, des spectacles et des activités artistiques. Dans le champ culturel, les associations sont plus jeunes que les autres : elles ont quinze ans d'existence en moyenne, contre vingt en un ans dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Plus d'un tiers d'entre elles interviennent dans les domaines du spectacle vivant (37 %) et un quart dans les arts visuels et écrits (25 %). Viennent ensuite les associations d'animation socioculturelle (19 %), puis celles qui œuvrent dans les champs du patrimoine (13 %) et de l'enseignement artistique et culturel (6 %). Elles peuvent compter sur un socle solide de membres : en 2013, deux personnes sur cinq âgées de 16 ans ou plus sont membres d'une association, et une sur dix d'une association culturelle.

Une grande partie des associations en France s'appuie uniquement sur des bénévoles pour fonctionner. C'est pourquoi on distingue les associations dites « employeuses », qui ont une masse salariale non nulle durant l'année, des associations sans salarié. Selon ce critère, seules 16 % des associations culturelles, soit 43 300, emploient des salariés au cours de l'année 2013. Cette part est toutefois plus élevée dans les secteurs culturels que dans l'ensemble de l'économie, puisque 12 % des associations françaises emploient des salariés.

Au total, fin 2013, les associations culturelles s'appuient sur 200 000 emplois salariés et 3,5 millions de bénévoles², dont 21 % dans les associations employeuses. La part d'associations ayant recours au salariat varie sensiblement selon le domaine d'activité.

La moitié des associations culturelles employeuses agissent dans le spectacle vivant

La répartition des associations par domaine d'activité n'est pas la même entre les associations qui ne comptent aucun salarié et les employeuses (graphique 1). Ainsi, l'enseignement artistique et culturel rassemble 18 % des associations employeuses, et 3 % seulement des associations ne comptant aucun salarié. À l'inverse, les arts visuels et écrits caractérisent l'activité principale d'un quart des associations non employeuses, mais d'une association employeuse sur dix seulement.

Les métiers de la création et de l'interprétation, et en particulier des spectacles, sont les plus représentés parmi les associations culturelles employeuses : 43 % des salariés sont des

1. CNRS-Centre d'économie de la Sorbonne, enquêtes Paysage associatif 2005, 2011 et 2017.

2. Ce chiffre ne prend toutefois pas en compte la multi-activité : une personne peut en effet adhérer simultanément à plusieurs associations.

artistes musiciens, acteurs, danseurs, plasticiens, etc., et 15 % sont techniciens des spectacles (graphique 2). On y trouve aussi les métiers de la médiation, avec 11 % de professeurs d'art et 11 % d'animateurs socioculturels.

Les trois quarts des emplois des associations culturelles s'effectuent à temps partiel

Lorsque les associations ont recours à l'emploi, cela concerne un effectif réduit de salariés : 70 % des associations culturelles emploient moins d'un salarié sur l'ensemble de l'année. Les 200 000 emplois salariés qu'elles représentent, une fois rapportés en équivalent temps plein (ETP), représenteraient 77 000 ETP en termes de nombre d'heures de travail rémunérées. En effet, l'emploi à temps partiel y est, comme dans l'ensemble des entreprises culturelles, plus fréquent que dans l'ensemble des secteurs : fin 2013, les trois quarts des emplois des associations culturelles s'effectuent à temps partiel, contre la moitié dans l'ensemble des associations.

Comme la plupart des associations françaises, les associations culturelles ont parfois recours à des dispositifs d'insertion pour recruter leurs salariés : ainsi, un quart des associations culturelles emploient des contrats aidés au cours de l'année. De plus, les associations font appel à d'autres formes d'emploi : 3 % des heures travaillées dans les associations culturelles sont ainsi effectuées par des volontaires du service civique et 17 % d'entre elles par des stagiaires.

Les subventions publiques plus fréquentes dans les associations employeuses

En 2013, les associations culturelles disposent de 7,1 milliards d'euros de ressources courantes, dont 6 milliards pour les associations employeuses (graphique 3). Leurs modes de financement principaux sont les subventions publiques pour 39 % et les recettes d'activité d'origine privée (ventes de marchandises auprès des particuliers, recettes de billetterie, etc.) pour 36 %, tandis que les cotisations des adhérents représentent 10 % de leurs ressources.

Selon que l'association est employeuse ou non, sa structure budgétaire est sensiblement différente. Ainsi, les cotisations des adhérents ne contribuent que pour 8 % au budget global des associations employeuses, mais pour 20 % à celui des associations sans salarié. Les subventions publiques représentent quant à elles une part nettement plus élevée du budget des associations employeuses que de celui des non employeuses (respectivement 43 % et 17 %).

Pour leur fonctionnement, les associations peuvent aussi disposer d'avantages en nature, pouvant se cumuler. Cela correspond le plus souvent à la mise à disposition de locaux ou de terrains (c'est le cas pour une association culturelle sur deux), à la gratuité ou à une tarification avantageuse de l'énergie ou de l'eau (pour 17 % des associations culturelles), ou à l'accès facilité à des équipements (14 %).

Un ancrage plutôt local, en particulier pour les associations qui n'ont pas de salarié

Deux tiers des associations culturelles interviennent majoritairement au niveau local (immeuble, quartier, bloc communal). Les associations employeuses ont toutefois un rayon d'action plus étendu que les non employeuses : trois sur dix orientent leurs actions vers la région ou la France.

Les associations culturelles tissent parfois des liens entre elles. En 2013, 20 % des associations culturelles font partie d'un ou de plusieurs réseaux ; c'est moins que pour l'ensemble des associations françaises, où cette proportion monte à 35 %. Même si elle est plus patente pour les associations sans salarié, cette différence se retrouve aussi parmi les associations employeuses : un tiers des associations culturelles employeuses appartiennent à un réseau, contre une association employeuse sur deux dans l'ensemble des secteurs.

Pour en savoir plus

- Chantal BRUTEL, *Les Chiffres clés de la vie associative*, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), 2019
- Lise REYNAERT, Aurélien D'ISANTO, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première*, n° 1587, mars 2016
- Carine BURRICAND, François GLEIZES, « Trente ans de vie associative : une participation stable mais davantage féminine », *Insee Première*, n° 1580, janvier 2016
- Valérie DEROIN, *Emploi, bénévolat et financement des associations culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-1, janvier 2014
- Viviane TCHERNONOG, *Le Paysage associatif français. Mesures et évolutions*, Paris, Dalloz Juris associations, 2013

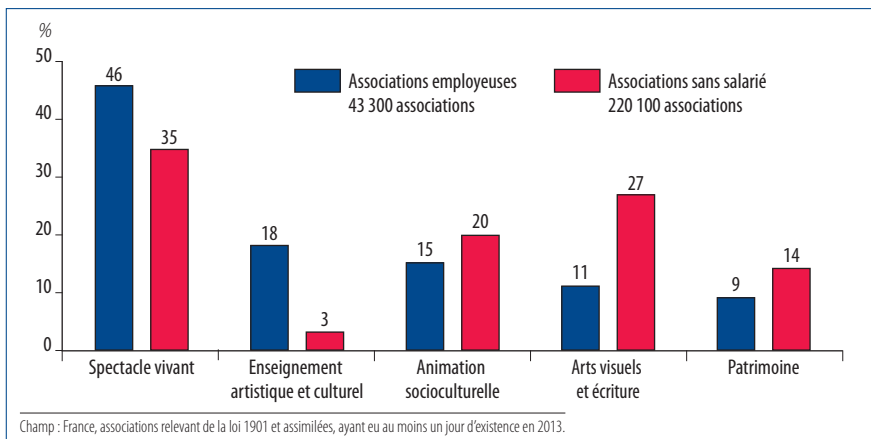
Tableau 1 – Principales caractéristiques des associations en 2013

	Ensemble des associations culturelles	dont : associations employeuses*	Ensemble des associations	dont : associations employeuses*
Nombre d'associations	263 400	43 400	1 302 200	160 700
Âge moyen de l'association	15 ans	20 ans	21 ans	25 ans
Nombre de salariés au 31 décembre	///	192 200	///	1 933 000
dont : temps partiel (%)	///	76	///	52
Nombre moyen de bénévoles	13	18	18	30
Ressources courantes (millions d'euros)	7 100	6 000	114 500	104 200

* Ayant eu une masse salariale non nulle en 2013.
 Champ : France, associations relevant de la loi 1901 et assimilées, ayant eu au moins un jour d'existence en 2013.
 Lecture : en 2013, on compte 263 400 associations culturelles en France. Parmi ces associations, 43 400 emploient au moins un salarié, soit au total 192 200 salariés dont 76 % travaillent à temps partiel.

Source : Insee, enquête Associations 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

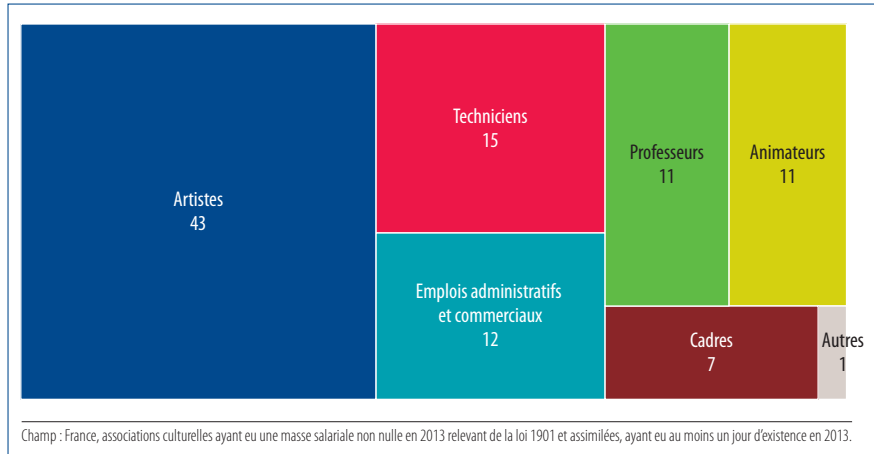
Graphique 1 – Répartition des associations culturelles employeuses par domaine d'activité principal en 2013



Source : Insee, enquête Associations 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

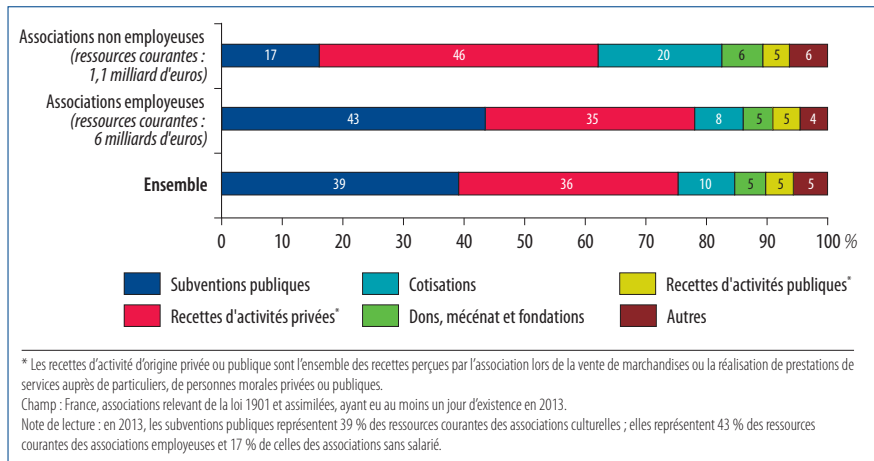
Graphique 2 – Catégorie socioprofessionnelle des salariés des associations culturelles en 2013

En %



Source : Insee, enquête Associations 2014, DADS/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Structure des ressources courantes des associations culturelles en 2013



Source : Insee, enquête Associations 2014/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Commerce extérieur

Les statistiques de la Direction générale des douanes et droits indirects permettent d'estimer l'importance des mouvements internationaux de biens culturels. L'estimation repose sur la mesure des flux déclarés en douane des exportations et importations définitives (non temporaires) en valeur (euros) de plusieurs catégories d'objets : les objets d'art, de collection et anciens, les ouvrages, brochures et autres imprimés (livres), les phonogrammes et vidéogrammes (phono-vidéogrammes), les journaux et publications périodiques imprimés (presse), les instruments de musique et les partitions musicales. D'autres sources permettent d'enrichir la mesure du commerce extérieur culturel.

Exportations en recul de près 30 % pour les objets d'art, de collection et anciens en 2020

Les objets d'art, de collection et anciens (tableaux, dessins et collages, statues et sculptures, gravures, estampes et lithographies originales, objets de collection, antiquités de plus de cent ans d'âge) constituent le premier poste d'échanges de biens culturels. En 2020, tableaux, dessins et collages forment la catégorie principale d'objets qui ont quitté le territoire national à destination de l'étranger (56 % du total des sorties) comme celle d'objets d'origine étrangère entrés sur le territoire national (près de 60 % du total des entrées). La valeur totale des sorties des objets d'art, de collection et anciens s'élève à 944,7 millions d'euros, soit une baisse de 29 % par rapport à 2019¹ (tableau 1). Les entrées sur le territoire s'établissent à 687,5 millions d'euros. Elles progressent de 12 % par rapport à 2019, après une baisse de 18 % en 2019. En 2020, la baisse des exportations et la hausse des importations se traduisent par une réduction de 64 % du surplus commercial.

La baisse des exportations d'objets d'art, de collection et anciens en 2020 s'explique avant tout par une diminution de 44 % des sorties vers les États-Unis et de 29 % des sorties vers Hong Kong, par rapport à 2019. La progression des importations repose principalement sur une hausse des entrées d'origine américaine de près de 36 % par rapport à 2019, en partie compensée par une baisse des entrées d'origine britannique de près de 52 %.

Sur la période 2010-2020, les mouvements d'objets vers l'étranger sont caractérisés par des oscillations, avec une progression annuelle moyenne inférieure à 1,5 % en euros constants, et une valeur annuelle moyenne de 1,3 milliard d'euros (graphique 1). Les entrées d'objets en France connaissent une tendance à la hausse, avec un taux de croissance moyen de 4 % par an et une moyenne annuelle de 652 millions d'euros.

1. Il est difficile de savoir dans quelle mesure la crise sanitaire de 2020 a pu influencer sur cette forte baisse des exportations, sachant que des baisses semblables ont été observées récemment : en 2014 (- 31 % par rapport à 2013) et en 2017 (- 27 % par rapport à 2016).

Hors Union européenne, États-Unis et Suisse sont les deux premiers partenaires d'échanges de la France en 2020 pour les objets d'art

Comme chaque année, les échanges d'objets d'art, de collection et anciens hors de l'Union européenne (pays et territoires tiers) se concentrent sur deux pays : les États-Unis et la Suisse. En 2020, les deux cumulent 60 % des sorties du territoire national (respectivement 35 % et 25 %) et près de 72 % des entrées (respectivement 55 % et 16 %)². Avec le Brexit, le Royaume-Uni quitte l'Union européenne et intègre les pays tiers au 1^{er} février 2020. Par rétropolation, il est intégré statistiquement à ces derniers pour la totalité de l'année 2020. De ce fait, en 2020, le Royaume-Uni est le quatrième pays tiers partenaire de la France, à l'export (un peu moins de 7 % des sorties) comme à l'import (un peu plus de 2 % des entrées).

Pour les cinq dernières années (2016-2020), les États-Unis et la Suisse sont les deux premiers pays de destination. Ils cumulent en moyenne 69 % des exportations en valeur depuis la France, niveau orienté à la baisse sur la période. Hong Kong est le troisième partenaire, avec une part moyenne de 13 % des exportations entre 2016 et 2020. Ce territoire tiers voit sa part passer de 8 % à 17 % entre les deux dates. Symétriquement, entre 2016 et 2020, les deux premiers pays d'origine pour les entrées d'objets d'art, de collection et anciens sur le territoire national sont aussi les États-Unis et la Suisse avec une part cumulée moyenne de 77 %. La troisième place est occupée alternativement par le Japon et Hong Kong, avant le Royaume-Uni pour l'année 2020 (nouveau pays tiers).

Une concentration des échanges intracommunautaires sur un petit nombre d'États membres de l'Union européenne

En 2020, un peu plus de 6 % du total des exportations d'objets d'art, de collection et anciens vers l'étranger sont à destination d'un pays de l'Union européenne (sans le Royaume-Uni). La proportion est d'un peu plus de 5 % pour les importations d'origine d'un pays de l'Union européenne. Sur les cinq dernières années (2016-2020), hors Royaume-Uni, ces parts sont en moyenne respectivement de 5 % et 8 %.

En 2020, le total des exportations vers l'Union européenne s'élève à 58,6 millions d'euros. La Belgique est la première destination des exportations intracommunautaires, pour une valeur déclarée de 16,2 millions d'euros (près de 28 % du total), en hausse de 12 % par rapport à 2019. Les trois États membres de destination suivants sont l'Allemagne (17 % du total), l'Espagne (12 %) et les Pays-Bas (11 %). Près de 70 % des sorties d'objets d'art, de collection et anciens concernent ainsi seulement quatre des vingt-six États membres échangeant avec la France. En 2020, les entrées d'origine communautaire sur le territoire national s'élèvent à près de 37 millions d'euros, soit un surplus commercial de 21,6 millions d'euros. Elles proviennent principalement de l'Italie et de l'Allemagne (28 % chacune du volume total d'échanges). Viennent ensuite l'Espagne (16 %) et la Belgique (8 %). Les quatre cinquièmes des importations en 2020 concernent ainsi seulement quatre États membres.

Le chinois, première langue de traduction du français

Après les objets d'art, les livres constituent le deuxième poste d'échanges de biens culturels mais, depuis 2010, leurs exportations et importations connaissent une tendance à la baisse (graphique 1). Les échanges européens de produits culturels (livres mais aussi presse, phonovidéogrammes et partitions musicales), mesurés en valeur, peuvent comprendre les flux de productions françaises réalisées à l'étranger et de productions étrangères en France, dont l'estimation est délicate.

2. Le classement des partenaires de destination ou d'origine de la France (pays et territoires tiers, États membres de l'Union européenne) ne tient pas compte des lignes « Pays non classifiés ailleurs » et « Retour France » renseignées dans les statistiques douanières.

Les livres conservent la deuxième position en 2020 avec 557 millions d'euros d'exportations et 651 millions d'euros d'importations (tableau 1). Le solde commercial reste négatif à l'instar des deux dernières décennies, à l'exception de l'année 2015. En 2020, 64 % du total des importations d'ouvrages, de brochures et d'autres imprimés proviennent de l'Union européenne (hors Royaume-Uni) contre 48 % des exportations. Plus de 64 % des importations intracommunautaires de livres proviennent d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne ; elles peuvent concerner des impressions réalisées par des éditeurs français dans ces pays puis acheminées en France et taxées de droits de douane. En matière de livres, la francophonie est un vecteur important puisque 58 % des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique.

En 2019, les droits de traduction du français vers une langue étrangère de 15 422 titres ont été cédés : 13 505 pour des contrats de cession (88 %) et 1 917 pour des contrats de coédition (12 %). À périmètre constant³, le nombre de cessions de droits baisse de 3,6 % par rapport à 2018. Les coéditions concernent quasi exclusivement les livres illustrés. À périmètre constant, le nombre de coéditions diminue de 6,9 % par rapport à 2018. Ces évolutions illustrent une baisse de l'activité des maisons d'édition françaises à l'international. Hors coéditions, plus de 31 % des titres cédés concernent les ouvrages pour la jeunesse et 27 % pour les bandes dessinées. 15 % des cessions correspondent à des titres de fiction. Comme en 2018, jeunesse, bande dessinée et fiction rassemblent près des trois quarts (74 %) des droits cédés. En 2019, les principales langues de traduction du français sont le chinois, l'italien et l'espagnol (graphique 2).

Plus de six livres sur dix traduits en français sont de langue anglaise. 14 % des acquisitions de droits de traduction vers le français concernent des livres écrits en japonais (93 % des bandes dessinées traduites sont de langue originale nipponne) et 6 % en allemand. Les cinq langues les plus traduites, avec l'italien et l'espagnol, représentent 89 % des titres traduits. En 2019, comme pour les cinq années précédentes, les trois segments éditoriaux les plus traduits sont les romans (30,5 % des 12 970 titres traduits), la bande dessinée (20,6 %) et la littérature jeunesse (13,7 %).

Presse française et étrangère : la plupart des échanges sont réalisés au sein de l'Union européenne

Après deux années de déficit, le commerce extérieur de journaux et de publications périodiques imprimées connaît en 2020 un surplus commercial de 15,3 millions d'euros (tableau 1). En 2020, plus de 82 % des importations proviennent de l'Union européenne contre 67 % des exportations. Près de 78 % des importations intracommunautaires (hors Royaume-Uni) proviennent des trois pays limitrophes que sont l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. 52 % des exportations intracommunautaires sont à destination de la Belgique, signe, comme pour le livre, que la francophonie est un vecteur d'échanges commerciaux⁴. Si, au cours de la période 2010-2020, la presse est en moyenne en léger excédent commercial, importations et exportations chutent néanmoins de plus de 62 % en euros constants entre les deux dates. Cette chute est corrélée sur la même période à la baisse de la valeur ajoutée de la branche de la presse qui comprend les activités d'agences de presse, d'édition de journaux, revues et périodiques et de commerce de détail. La crise structurelle que connaît cette branche remonte à la fin des années 1990. Elle repose sur un double mouvement, directement lié à la révolution dite numérique, de baisse du nombre de lecteurs payants et de forte réduction des recettes publicitaires des annonceurs et des recettes tirées de petites annonces.

3. Ne concerne que les éditeurs qui ont répondu l'année t et l'année $t - 1$ au questionnaire du Syndicat national de l'édition.

4. En extracommunautaire, la Suisse cumule en 2020 la moitié des exportations de journaux et périodiques. Vient ensuite le Canada, avec 18 % des exportations.

Une chute des recettes des films français à l'étranger en 2020 due avant tout à la pandémie

En 2020⁵, le nombre de films français sortis à l'étranger chute de moitié par rapport à l'année précédente (- 51 %), à la suite des nombreuses fermetures de salles de cinéma partout dans le monde en réponse à la pandémie de la Covid-19. Cette forte baisse fait suite à une tendance à la hausse du nombre de sorties (inédités ou ressorties) depuis au moins une décennie (graphique 3). Parallèlement, en 2020, les recettes en salles à l'étranger s'élevèrent à moins de 87 millions d'euros, en diminution de 69 % par rapport à l'année précédente.

En 2020, sur les 5 726 longs métrages en exploitation en salles en France hors ciné-clubs, cinémathèques ou festivals (- 30 % par rapport à 2019), 57 % sont de nationalité étrangère⁶. Ceux-ci réalisent 55 % des 63,7 millions d'entrées payantes pour les longs métrages (- 70 % par rapport à 2019), soit 35,1 millions d'entrées réalisées par des films étrangers. Parmi les entrées pour des films étrangers, 76 % correspondent à des films américains et 11 % à des films provenant de Grande-Bretagne, alors que 37 % des films étrangers projetés en 2020 sont américains, 7 % proviennent de Grande-Bretagne et 56 % d'une autre nationalité étrangère. L'année 2020 ne s'écarte ainsi guère de la décennie antérieure pour ce qui concerne la part des longs métrages étrangers proposés en exploitation, égale à 58 % en moyenne entre 2010 et 2020, mais davantage pour la part des entrées correspondantes, égale à 62 % en moyenne.

Enfin, concernant les films en vidéo physique (VHS, DVD, Blu-ray), le chiffre d'affaires s'élève à 191,8 millions d'euros en 2020, dont 18 % de films français et 67 % de films américains. Sur la période 2010-2020, ces ventes perdent les quatre cinquièmes de leur valeur, passant de 953,1 à 191,8 millions d'euros constants. Cette chute est liée au développement des offres de vidéo à la demande et en flux par abonnement (*streaming*), conjugué vraisemblablement au maintien d'un volume important de piratages individuels en flux ou en téléchargement. Entre 2010 et 2020, 79 % des ventes se portent en moyenne sur des films étrangers et moins de 20 % du chiffre d'affaires tiré des ventes de films étrangers correspondent à des films non américains.

Pour en savoir plus

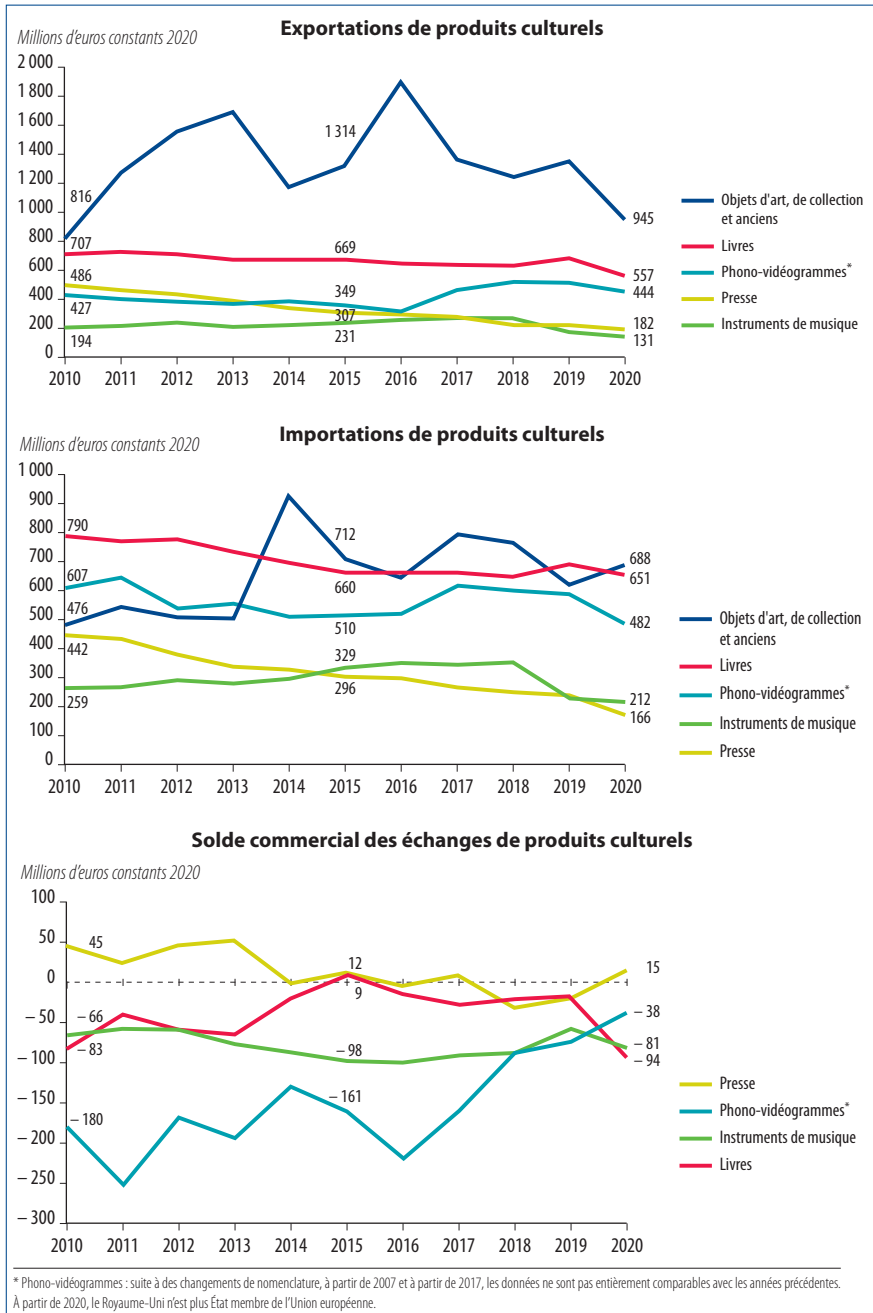
- François ROUET, *Les Flux d'échanges internationaux de biens et services culturels : déterminants et enjeux*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2007-2, septembre 2007
- François ROUET, *Les Échanges culturels de la France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2007-4, septembre 2007
- Bora EANG, Yann NICOLAS, « Mouvements internationaux », *Juris art etc.*, n° 23, avril 2015, p. 22
- *Les Chiffres de l'édition. Rapport statistique du SNE. 2019-2020. Synthèse*, Paris, Syndicat national de l'édition, octobre 2020
- *Bilan 2019. Les films français à l'international*, Paris, UniFrance, décembre 2020
- *Bilan 2020*, Centre national du cinéma et de l'image animée, juin 2021

5. Données arrêtées en février 2021.

6. Pour le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), les films français incluent les films de production 100 % française et pour les coproductions, les films majoritairement français et les films minoritairement français.

Graphique 1 – Échanges de biens culturels, 2010-2020

Millions d'euros constants 2020



Source : Douanes/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Échanges extérieurs de produits culturels en 2020

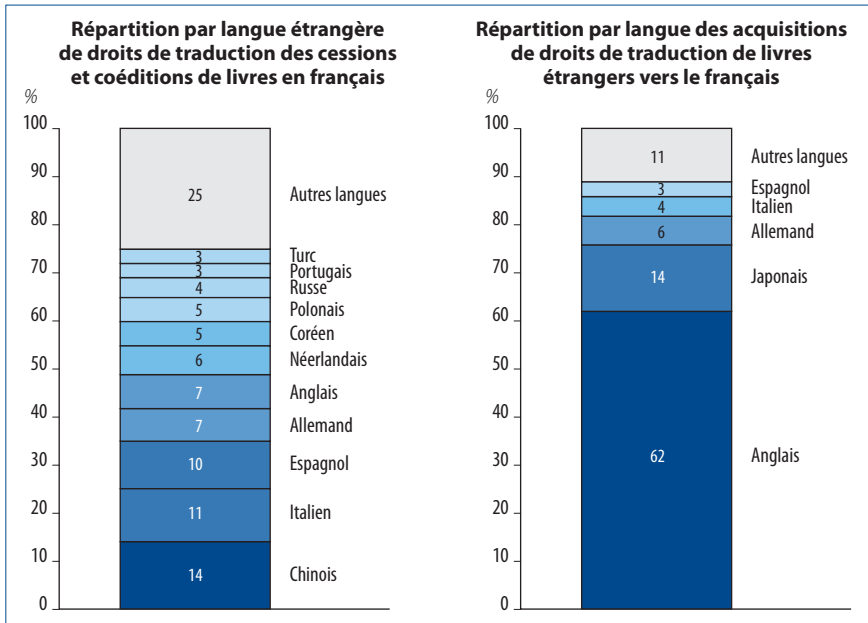
Millions d'euros courants et %

	Exportations 2020*	Évolution 2020/2019 (%)	Importations 2020*	Évolution 2020/2019 (%)	Taux de couverture	Solde commercial	
						2019	2020
Objets d'art, de collection et anciens	944,7	- 29	687,5	12	1,37	723,4	257,2
Livres	557,1	- 17	650,9	- 5	0,86	- 18,2	- 93,8
Phono-vidéogrammes	443,9	- 13	482,1	- 17	0,92	- 72,2	- 38,2
Presse	181,5	- 17	166,2	- 30	1,09	- 19,6	15,3
Instruments de musique	130,7	- 22	212,1	- 6	0,62	- 57,8	- 81,4
Partitions musicales	1,4	- 12	5,9	- 10	0,24	- 4,9	- 4,5

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations (FA8) et celle des importations (CA9).
Le solde commercial est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations.
* À partir de 2020, le Royaume-Uni n'est plus État membre de l'Union européenne.

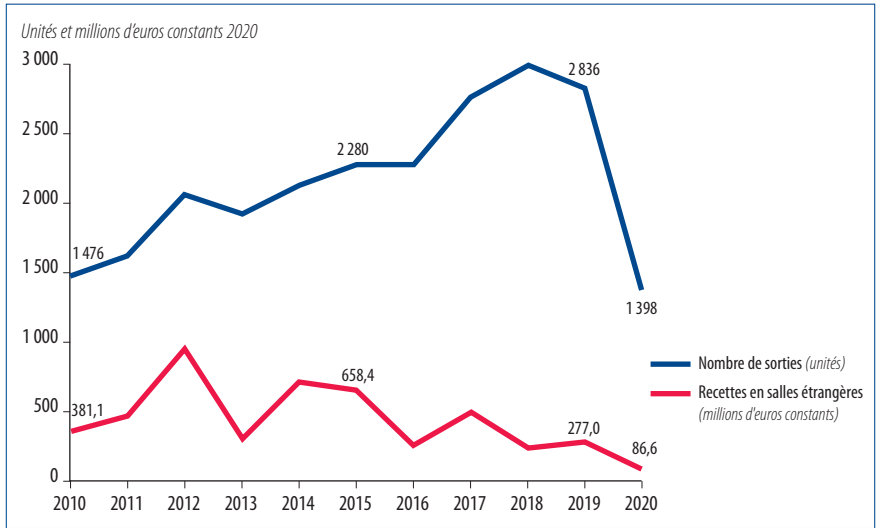
Source : Douanes/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Cessions, coéditions et acquisitions de droits de traduction en 2019



Source : SNE/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 3 – Diffusion des films français dans le monde, 2010-2020



Source : UniFrance/CNC/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021